

MONACO BUSINESS NEWS

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES MONÉGASQUES

JUILLET 2016 > NUMÉRO 56

PRIX : 2 €



FEDEM

DOSSIER

L'ÉDITORIAL
DU
PRÉSIDENT

Philippe Ortelli

La sécurité, valeur primordiale pour Monaco

La première des libertés, c'est de pouvoir circuler et vivre sans le risque de subir une atteinte à son intégrité physique, sans se retrouver exposé au crime ou au terrorisme.

Notre législation vient tout juste d'être encore renforcée dans ce domaine et il faut féliciter les Conseillers nationaux d'avoir pris leurs responsabilités tout en tenant compte des aspects qui engagent la dimension des libertés individuelles.

Le développement économique s'est toujours déployé à l'intérieur de zones sécurisées en Europe. Nos sociétés occidentales sont attaquées et cette tentative de remise en cause des valeurs judéo-chrétiennes, qui ont fait leur preuve dans le temps, sera combattue. Nous avons à Monaco la chance d'avoir un Prince Souverain garant de notre liberté d'être, de penser et d'entreprendre, de façon moderne et contemporaine et dans une logique d'ouverture malgré le concordat. La sécurité à Monaco n'est pas seulement matérielle, elle est aussi psychologique. C'est une chance remarquable. Ne l'oublions jamais.

La sécurité, ça s'entretient et ça se modernise aussi à cause des nouvelles technologies et grâce à la culture digitale qui devient de plus en plus prégnante à Monaco comme ailleurs. À ce sujet, le projet de loi sur la cybercriminalité est toujours à l'étude au Conseil national. Nous y serons attentifs car les implications sont toujours importantes pour les secteurs de notre économie qui peuvent se trouver confrontés au risque "cyber".

Notre capacité à faire passer la sécurité avant tout ne doit pas nous faire oublier les drames qui se déroulent à nos portes. Je veux avoir une pensée pour les personnes qui, depuis Monaco ou travaillant en Principauté, ont été touchées par l'horreur de la Promenade des Anglais. Au-delà des symboles, au-delà des images, c'est notre société, notre civilisation même, qui sont visées. Nous devons faire bloc, et l'Europe doit aussi penser à sa défense, à sa sécurité (y compris économique), avant de se vouloir machine à tout réguler... Sur ce dernier point, la FEDEM restera attentive à l'évolution des négociations en cours avec l'Union européenne, dans le respect des spécificités monégasques, dans le respect de la lettre et de l'esprit de notre Constitution.

La rentrée s'annonce donc cruciale pour notre société. Monaco, modèle unique en son genre, a toutes les cartes en main pour rester un exemple, "une société modèle, un modèle de société" (Albert II, discours d'avènement du 12 juillet 2005).

Le Président
Philippe Ortelli

LA TRANSITION NUMÉRIQUE



La transition numérique ne se limite pas à l'Ubérisation, c'est-à-dire au développement sur Internet de plateformes de mise en relation directe des entreprises et des clients, mais impacte progressivement tous les secteurs. Les entreprises sont transformées dans leur fonctionnement même, leur organisation, leurs relations avec leurs clients et leurs fournisseurs. Malgré les craintes qu'elle fait naître, notamment en matière d'emploi, cette révolution, que certains désignent comme la 4^e révolution industrielle, est en marche. En Principauté, elle nécessitera des adaptations juridiques et sociétales pour que le pays puisse bénéficier des nouvelles opportunités qu'elle offre.

[Lire page suivante ->](#)

CAHIER JURIDIQUE

> Lire en p.6

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE DROIT SOCIAL MONÉGASQUE

Retour sur la 1^{ère} promotion
et la cérémonie de remise des
diplômes du 30 juin dernier



BILLET ÉCO

> Lire en p.5

LA COURSE DE LA REINE ROUGE

La concurrence entre les pays
s'accélère, et ce sont les avantages
relatifs qui comptent le plus...

LA FEDEM VOUS INFORME

> Lire en p.14

INFORMATION

Savez-vous que le 14 juillet
et le 3 septembre ne sont pas
des jours fériés en Principauté ?

Bref état des lieux

La transition numérique nous transforme depuis déjà trois décennies, et des métiers auparavant très répandus ont maintenant presque disparu. Aux États-Unis, par exemple, le Census Bureau a montré que les postes de secrétariat représentaient la plus importante source d'emplois jusqu'en 1990 avant d'être rapidement remplacés par les postes de chauffeur routier. De nouveaux métiers dédiés au numérique sont apparus et dominent déjà des États comme l'Utah, l'État de Washington, le Colorado et la Virginie. Le développement de l'Intelligence Artificielle provoque non seulement une accélération de ces transformations, mais amène aussi de nouvelles craintes que la destruction des emplois existants ne soit pas accompagnée par la création de nouveaux. La transition numérique va très au-delà des transformations d'organisation et aura aussi un impact direct sur la répartition des richesses dans le monde. Elle va notamment permettre de rapatrier les productions actuellement sous-traitées dans les pays émergents.

À Monaco de nombreuses entreprises sont engagées dans ces transformations, et pas seulement dans le secteur des nouvelles technologies. L'industrie exploite le numérique pour se régénérer. Le secteur du commerce aussi s'adapte pour apporter de la valeur ajoutée et faire face à la concurrence du web. Au niveau juridique, la Principauté a engagé les évolutions législatives nécessaires pour permettre le développement de l'économie de la confiance, accroître la sécurité nationale, et favoriser de nouvelles formes de travail. D'autres évolutions, concernant notamment la signature électronique et la compatibilité entre les identifiants numériques des entreprises, sont attendues pour que ces dernières puissent profiter de tous les avantages de la dématérialisation.

tiers aux PME et TPE, dans le cadre du plan "Usine du Futur". Monaco ne peut pas se permettre de passer à côté.

Que faudrait-il pour que les entreprises du secteur industriel puissent en bénéficier au mieux ?

Les réflexions sur le numérique sont déjà très avancées dans les grands groupes, mais beaucoup moins dans les PME. Comme le secteur industriel monégasque est essentiellement constitué de PME/TPE, il est important d'y réfléchir au plus tôt.

Tous les outils juridiques liés à la dématérialisation, à la signature électronique et à l'utilisation des pratiques du numérique doivent être rapidement encadrés par un environnement juridique adapté. Il serait opportun qu'une assistance personnalisée puisse être mise à disposition de nos petites entreprises, souvent moins outillées pour exploiter ces nouvelles opportunités.

Le secteur industriel n'est pas le seul concerné : toutes nos entreprises doivent pouvoir bénéficier de tous les outils juridiques leur permettant de profiter des avantages de la dématérialisation, par exemple pour pouvoir répondre aux appels d'offres européens et français.

Précisons en particulier que l'absence de numéro SIRET à Monaco devient un obstacle insurmontable dans le cadre de la dématérialisation, et que des solutions mériteraient d'être rapidement mises en place.



Nicolas Matile-Narmino,

professionnel du commerce et Président de l'Union des Commerçants et Artisans de Monaco

(UCAM), décrypte les effets de la Transition Numérique sur l'un des secteurs piliers de l'économie monégasque et explique pourquoi le e-commerce tarde à se développer en Principauté.

Quel impact a la transition numérique sur le secteur du commerce à Monaco ?

Je distingue trois transformations principales du secteur du fait de la transition numérique.

La première est celle du positionnement des commerces : les boutiques ne pourront survivre face au développement du e-commerce que si elles offrent de la valeur ajoutée. Celle-ci peut être l'expertise, le conseil, le sur-mesure, etc., mais il faut qu'elle existe et soit reconnue. Sans elle, un commerçant ne peut plus espérer vendre un produit qui peut être trouvé sur Internet et livré très rapidement.

La seconde se situe au niveau de l'acte d'achat. Par exemple, lors d'un voyage récent en Espagne, j'ai pu payer par carte bancaire sur un petit marché : le commerçant ambulant disposait d'une interface connectée à son smartphone qui lui permettait de les accepter. Le développement des plateformes comme Uber ont aussi durablement changé la manière dont nous consommons et mis à mal certains secteurs : le client se tourne vers la meilleure expérience d'achat, et cela aucune loi ne pourra l'empêcher.

La troisième impacte les relations avec la clientèle. Auparavant, elles étaient directes ou par téléphone. Maintenant les principaux contacts se font par email ou via les réseaux sociaux. En conséquence le client est de plus en plus impatient et attend une réponse immédiate. Il faut savoir ne pas se laisser embarquer, voire s'interdire de répondre aux emails après une certaine heure : je reçois parfois des commandes à minuit ! Dans le même temps, les réseaux sociaux ont remis en avant le

bouche-à-oreille : il est essentiel d'y être présent et d'y entretenir un lien direct avec la clientèle.

Où en est le développement du e-commerce à Monaco ?

Nous ne disposons pas des chiffres précis mais pouvons estimer qu'au moins la moitié des commerçants monégasques ont une présence sur Internet : un site institutionnel, une page Facebook, voire, plus rarement, un site d'e-commerce. Ces derniers ne sont pas encore très développés parce qu'ils demandent un très fort investissement en technique et en temps.

Les activités dématérialisées, la protection des données personnelles et autres activités innovantes ont un rôle important à jouer dans l'économie monégasque, notamment pour y attirer de nouvelles entreprises high tech.



Jean-Marc Rietsch,

expert du numérique et Conseiller au sein du Bureau de la Chambre Monégasque des Nouvelles Technologies,

nous explique comment

créer en Principauté les conditions favorables au développement du numérique.

Presque deux ans après la parution du Guide du Numérique édité par le GTEN, quelles ont été les évolutions majeures en Principauté ?

En premier lieu, nous avons l'espoir que la proposition du GTEN de créer un Comité Monégasque

du Numérique puisse aboutir prochainement. Un tel comité, composé d'un nombre limité d'experts, tant techniques que juridiques, et de représentants du Gouvernement, devrait permettre la réalisation d'actions efficaces et concrètes en faveur du développement du numérique à Monaco grâce à une vision transversale du sujet.

Quoi qu'il en soit d'autres réalisations ont déjà vu le jour comme la création de l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique, maillon indispensable à la confiance numérique, ou encore les nombreux travaux menés par la Direction des Communications Electroniques, sans oublier le partenariat signé l'an dernier avec la Métropole de Nice Côte d'Azur autour de la "Smart City", exemple concret de la transformation numérique que nous sommes tous en train de vivre.

Quelles sont les évolutions réglementaires récentes en Europe et comment se traduisent-elles concrètement ?

Deux règlements européens vont incontestablement avoir une influence importante. D'abord l'eIDAS (Electronic Identification and Trust Services) sur les systèmes d'identification électroniques et les services de confiance, entré en application le 1^{er} juillet, définit les nouvelles bases juridiques de la digitalisation des processus afin de faciliter le développement de la dématérialisation à l'échelle européenne.

Ce règlement va permettre une interopérabilité effective entre les États membres, l'existence d'un véritable statut juridique des prestataires de confiance (avec label européen), la distinction claire entre la signature électronique (pour une personne physique) et le cachet électronique (pour une personne morale), la définition des premiers services de confiance (signa-

Interviews



Dr Jean-Franck Bussotti,

Président de l'Union Monégasque des Industries et Métiers de la Métallurgie (UNIMET),

a bien voulu expliquer l'impact de la transition numérique sur le secteur industriel.

Comment le numérique transforme-t-il le secteur industriel ?

Le numérique est amené à remodeler profondément le secteur, notamment avec la notion d'industrie 4.0, où des transmissions numériques directes relieront l'ensemble des processus de l'entreprise et assureront un lien direct entre les logiciels de gestion de production, de CAO, et les machines, ainsi qu'entre les clients et les fournisseurs. Dans cette nouvelle forme d'industrie, les objets connectés font partie intégrante du décor et une réactivité optimale est obtenue dans toute la chaîne de production, en passant par l'ensemble du réseau de sous-traitance.

Cette introduction du numérique dans l'industrie est perçue comme une véritable 4^e révolution industrielle, qui va transformer la donne de productivité par rapport aux pays émergents. Pour cette raison, de nombreux pays investissent massivement pour soutenir le développement du numérique, comme par exemple l'Europe qui va mobiliser 50 milliards d'euros dans ce but, et la France qui a déjà octroyé une enveloppe de 1,2 milliard en faveur de l'industrie, destinée aux deux



BANQUE POPULAIRE CORPORATE BANKING

DEPUIS PLUS DE 10 ANS,
LES ENTREPRISES DE
LA PRINCIPAUTÉ S'APPUIENT
SUR NOTRE EXPERTISE.

MONACO GRIMALDI
ESPACE ENTREPRISES
57, rue Grimaldi
Tél. +377 92 16 57 10*

MONACO GRIMALDI
57, rue Grimaldi
Tél. +377 92 16 57 00*

MONACO MONTE-CARLO
Monte-Carlo Palace
3-9 boulevard des Moulins
Tél. +377 92 16 57 57*

banquepopulaire.mc

*Coût d'un appel local

BANQUE POPULAIRE
CÔTE D'AZUR
BANQUE & ASSURANCE



ture, cachet, horodatage, recommandé électronique, vérification et conservation, certificat électronique de site internet), et surtout une organisation permettant de contrôler l'ensemble.

Ensuite le GDPR (*General Data Protection Regulation*) qui renforce la protection des données personnelles avec, entre autres, la nécessité de procéder à une analyse d'impact en cas d'atteinte aux données, mais surtout un affermissement des sanctions en cas de non-respect des exigences, pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entité contrevenante. Ce règlement s'appliquera en mai 2018 à toute entreprise qui collecte, traite et stocke des données personnelles dont l'utilisation peut directement ou non identifier une personne.

Le fait qu'il s'agisse de règlements, l'équivalent de lois européennes, qui s'appliquent à tous les États membres, et non de directives adaptées ensuite par chaque pays, montre la volonté de l'Europe d'accélérer la transformation numérique en commençant par l'instauration de la confiance, l'un des principaux objectifs de l'eIDAS qui met un accent particulier sur l'identité numérique.

Ces évolutions réglementaires constituent une étape importante dans l'organisation du marché unique du numérique en Europe et l'émergence de nouveaux positionnements pour les industriels du domaine.

En ce qui concerne les autres entreprises, elles bénéficieront à la fois d'une garantie d'interopérabilité des dispositifs numériques, de la possibilité de vérifier facilement le niveau de confiance des prestataires grâce à des listes de confiance centralisées pour enfin profiter pleinement des avantages de la dématique² (diminution des coûts, plus d'efficacité, meilleure productivité, temps de réponse raccourcis...), d'une identité numérique reconnue (entreprises et personnes), afin de faciliter les transactions à distance tout en maintenant le niveau de sécurité juridique requis.

Comment les entreprises monégasques vivent-elles cette transition numérique et quelles en sont les répercussions ?

Pour l'instant elles sont plutôt observatrices que véritablement consommatrices de tous ces nouveaux outils et des avantages qu'ils procurent, à commencer par la facture électronique qui ne demande pourtant qu'à se généraliser.

Viendrait ensuite la signature électronique, en particulier pour les contrats, ou simplement pour avoir accès aux marchés publics à travers toute l'Europe ! Cela s'explique sans doute en partie par le manque de réalité juridique du numérique en Principauté,

Transition numérique et emploi

Beaucoup s'inquiètent de l'impact qu'aura la transition numérique sur l'emploi. La question avait été abordée dans le Billet Eco de décembre 2014 (*MBN 50*), et le Président de la FEDEM avait évoqué l'idée dans *L'Observateur de Monaco* de mars 2016.

Historiquement, toutes les révolutions technologiques ont permis une extension de l'économie et augmenté le nombre d'emplois, même si nombre d'entre eux ont dû être transformés. C'est ce que Joseph Schumpeter a appelé "Destruction créatrice" : les pertes sont plus que compensées par les gains permis par les innovations. Jusqu'à aujourd'hui l'informatique a eu exactement le même effet : si les ordinateurs ont remplacé certains métiers, ils ont permis l'émergence de nombreux autres, et au final il y a maintenant plus d'emplois qu'il n'y

en a jamais eu au cours de l'histoire.

Le développement de l'Intelligence Artificielle remettra peut-être en cause cette constante historique. Certains experts estiment en effet qu'elle permettra le remplacement de tous les métiers ou presque, et qu'en conséquence aucun nouveau type d'emploi ne pourra être créé.

Selon ce scénario, le monde de demain verra bien une expansion économique, mais dont les humains seront un peu exclus. Tous les experts ne sont cependant pas aussi pessimistes, et beaucoup d'entre eux pensent que la créativité humaine permettra de bénéficier encore de la destruction créatrice de Schumpeter.

Au-delà de ces débats, tous s'accordent sur l'importance de miser sur l'innovation, condition sine qua non pour ne pas être distancé. ■

le pays disposant en effet d'une loi sur l'économie numérique datant d'août 2011 mais dont les Ordonnances Souveraines d'application tardent à être publiées, créant un légitime sentiment d'insécurité juridique. Parmi les répercussions de la transition numérique, nous pouvons notamment évoquer le cas des notaires qui regardent de près le dispositif français avec l'acte authentique électronique totalement dématérialisé de bout en bout, y compris pour la signature des parties et du notaire.

Que faut-il faire pour créer les conditions favorables au développement du numérique en Principauté ?

Nous bénéficions en ce moment d'un environnement particulièrement favorable grâce aux deux règlements évoqués précédemment, mais aussi grâce au lancement de l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique.

Si nous ajoutons à cela la création prochaine du Comité Monégasque du Numérique, nous devrions ainsi disposer d'une conjonction d'éléments propices pour engager la Principauté dans la voie de la transformation numérique avec toutes les opportunités qu'il y a à en attendre, tant pour les entreprises que pour le rayonnement du pays, en particulier en matière d'attractivité des sociétés innovantes, ou par la mise en place d'un enseignement supérieur original et adapté au numérique.



Georges Dick,

Responsable Informatique au Yacht Club de Monaco et expert en sécurité numérique,

apporte une vision globale des risques et enjeux de la transition numérique.

Quels sont les principaux risques à prendre en considération dans cette transition numérique ?

Je les classe en deux catégories. La première est l'adaptation des humains aux nouveaux outils : la transition numérique implique de nombreux changements de processus et de gouvernance. Le risque, nourri par la résistance au changement, est de ne faire qu'un copier/coller des méthodes "classiques". La seconde est celle des risques technologiques eux-mêmes, notamment l'exposition "invisible" aux hackers : avant les vols de données laissaient une trace physique, comme la disparition de papiers. Maintenant, les outils de type keylogger et les téléchargements de copies de fichiers passent facilement inaperçus.

Quels sont les secteurs susceptibles d'être le plus transformés et avec quels effets ?

Il n'existe aucune limite : tous les secteurs seront transformés, aucun n'est "à l'abri", du fait des avancées de la robotique et de l'Intelligence Artificielle. Les effets sont très voisins de ceux connus dès le 19^e siècle avec les débuts de la

SOMMAIRE

DOSSIER
La transition numérique p.1 à 4

LE BILLET ÉCO p.5

CAHIER JURIDIQUE
Première promotion du Diplôme d'Université de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque p.6 à 11

INTERVIEWS
Thermes Marins Monte-Carlo p.12
Cabinet Giaccardi Avocats p.13

LA FEDEM VOUS INFORME p.14

VIE SYNDICALE p.14 à 15

INDICES SOCIAUX p.16

mécanisation : à chaque avancée technologique les mêmes craintes de se faire "voler son travail par une machine" apparaissent. Pourtant nous sommes bien plus nombreux à avoir un emploi et notre niveau de vie est largement supérieur à celui d'avant ces avancées. En revanche, les métiers sont de moins en moins pénibles et/ou répétitifs, et de plus en plus créatifs : les tâches les plus simples disparaissent. Acquérir de l'expérience ne correspond plus à maîtriser une tâche : il s'agit de savoir mettre en place les bons outils et les bons processus ; il faut de plus en plus penser "out of the box".

Selon vous, quels impacts sociétaux cette transition engendrera-t-elle dans les prochaines années ?

Le besoin d'expertise sur des points précis pour des missions de courte durée entraînera un très fort développement des carrières de type "butinage" : on verra de moins en moins de CDI, de temps plein, et même de période de longue durée au sein de la même entreprise. Toute l'organisation sociétale pour accompagner ce changement reste à inventer. Les rapports humains se transforment également, les réseaux sociaux montrent la voie, avec l'abolition des distances : comme démontré même en chirurgie, un expert peut intervenir très loin de son lieu de présence physique. ■

LTP
Technologies

LA CONFIANCE EN L'AVENIR, DEPUIS 1977

24 avenue de Fontvieille, 98000 MONACO · 92 05 75 75 · ltp@ltp.mc · www.ltp.mc

TÉLÉCOMMUNICATIONS
RÉSEAUX DATA - WIFI
VIDÉO SURVEILLANCE
CONTRÔLE D'ACCÈS
DOMOTIQUE
AUDIOVISUEL

L'AVENIR DU NUMÉRIQUE

Après l'informatique dans les années 1980, c'est au tour du numérique de bouleverser la société et le monde de l'entreprise. Quel est l'avenir du numérique ? Pour y réfléchir, le 23 juin dernier, la Chambre Monégasque des Nouvelles Technologies a organisé une conférence débat sur ce vaste sujet en présence d'une cinquantaine d'acteurs économiques.

C'est Christophe Pierre, Directeur de la Direction des Communications Electroniques (DCE), qui a ouvert le débat en intervenant sur : "Les actions de l'État Monégasque pour la transformation numérique". Il a commencé par un tour d'horizon des projets en cours ou à venir et a expliqué que son département de tutelle, placé sous l'égide de Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, mise sur la Smart City (Ville Intelligente). Nombreuses sont les villes à la recherche de solutions pour améliorer leur gestion, optimiser le fonctionnement des services urbains et offrir un meilleur cadre de vie. "Ce dossier comporte plusieurs axes, dont notamment celui de la communication, avec le lancement récent du site : www.infochantiers.mc qui donne des informations en temps réel sur les chantiers en cours à Monaco", a-t-il annoncé, avant d'évoquer la normalisation des indicateurs en provenance des nouveaux capteurs installés dans le cadre de la Smart City : "La normalisation est le dossier essentiel de la DCE pour cette année".

Il a également insisté sur la neutralité de la DCE en matière de technologies : "C'est au marché de décider lesquelles seront pérennes, mais nous sommes là pour accompagner les acteurs du secteur dans leurs réflexions".

Quid de la dématérialisation et de la confiance ? Sur ces sujets, l'intervenant a affirmé que Monaco ne sera pas en marge de la nouvelle Directive européenne eIDAS : les certificats européens et les signatures électroniques qui en découlent y seront reconnus. L'Agence Monégasque de Sécurité Numérique, qui prendra son essor en septembre, contribuera aussi à développer cette confiance.

La conférence s'est poursuivie avec Rodolphe Michel, Secrétaire Général de l'Alliance pour le LIFI (Smart Lighting Alliance), qui est intervenu sur : "Le réseau de communication : 3^e Génération au service des villes". Il a d'abord décrypté en quoi consiste le LIFI, innovation technologique qui utilise les millions de scintillements par seconde des ampoules d'éclairage à LED pour transmettre des données numériques. Cette tech-

nologie présente des avantages et des inconvénients : elle permet de très hauts débits (jusqu'à 248 Gbit/s, soit 18 films et demi HD par seconde), est très peu énergivore, présente partout, hyperlocale, et réduit les risques de piratage, la lumière ne passant pas les murs. La connexion LIFI n'est toutefois opérationnelle que dans la limite de la zone de lumière que projette l'éclairage, l'utilisation est par conséquent restreinte à une zone fixe (un bureau par exemple).

"Le principe est que chaque point lumineux peut transmettre de l'information au travers de son ampoule LED, et est équipé d'un récepteur permettant une communication à double sens. Le LIFI ne vient pas remplacer tous les réseaux mais permet dans certaines situations de décharger ceux-ci et de créer de nouveaux services", a-t-il expliqué, avant de retracer l'historique de la SLA, Association Française Loi 1901 créée en 2014 pour développer l'exploitation de cette technologie. "Ce format associatif nous permet de rassembler les acteurs de métiers différents et de définir les protocoles standards qui faciliteront le déploiement du LIFI. Cette approche globalisante a permis à la France de prendre de l'avance : la question n'est plus de chercher à augmenter les débits, qui dépassent déjà largement ce que les ordinateurs peuvent traiter, mais de mettre en place des solutions utiles et pérennes".

Au-delà des applications dans les bureaux, cette technologie en a aussi et surtout dans les villes. Elle permet en effet aux collectivités de créer des réseaux qu'elles maîtrisent complètement et qui sont construits sur des moyens qu'elles ont déjà à disposition. Selon Rodolphe Michel : "Une ville ne peut pas réaliser une véritable Smart City si elle dépend d'opérateurs externes". Et de citer comme exemple la ville de Nice qui gère 80 000 points lumineux au travers de 2 500 armoires électroniques, lesquelles sont connectées en GSM pour un coût unitaire d'abonnement mensuel de 5 €. Elle contribuera aussi à la mise en place de nouveaux services en faisant communiquer des capteurs au lampadaire le plus proche. "Nous l'avons expérimenté à Grenoble où les consommations de gasoil des tournées de ramassage d'ordures ont été réduites de 60 % : grâce à des capteurs installés dans les poubelles communiquant en temps réel leur taux de remplissage, l'équipe n'a plus eu besoin de passer vérifier les containers vides". Autre exemple d'utilisation : un passant peut interroger un lampadaire sur des informations localisées, via l'intégration dans les luminaires d'Intelligence Artificielle qui va rechercher les informations dans les bases de données de la ville.

Qu'en est-il de la protection des données personnelles ? "C'est en cours d'étude, notamment avec la CNIL. Mais les personnes interrogées préfèrent que leurs données soient gérées par la ville plutôt que par un grand groupe international, aussi les solutions de Smart City sont bien acceptées par la population", a-t-il conclu.

Interview

La troisième révolution industrielle est en marche



Économiste français, professeur titulaire de la chaire d'économie industrielle au Conservatoire national des Arts et Métiers, co-Président du think tank Institut de l'Économie,

Christian Saint-Étienne

nous livre sa vision de la transition numérique.

Quelles sont les principales transformations que va provoquer la transition numérique dans les dix ans à venir ?

La transition numérique entraînera une mutation totale du système économique. Cette mutation va non seulement chambouler l'organisation des entreprises mais aussi la société dans son ensemble. Aucun secteur ne sera épargné par cette transformation. C'est une vraie révolution industrielle. Les processus de production, les produits, les modes de consommation seront transformés.

Nous allons vers une transformation de la distribution avec une intégration des processus des donneurs d'ordre à ceux des sous-traitants. Cette mutation sera aussi marquée par une coproduction des services entre les clients et les producteurs de services, qui aura pour effet la disparition progressive de la distinction entre produits et services, avec l'émergence d'écosystèmes dans lesquels produits et services seront totalement liés.

C'est d'ailleurs déjà le cas aujourd'hui lorsque vous achetez un iPhone, vous achetez les applications ensuite.

Quels en sont les principaux risques et menaces ?

Comme pour toutes mutations, il y a ceux qui manient facilement la nouvelle langue, ses nouvelles règles et usages, et ceux qui se sentent exclus d'un monde nouveau. Bien évidemment, l'aspect culturalo-scientifique joue un rôle important en la matière.

Paradoxalement, dans un pays comme la France, 40 % des PME n'ont pas de sites web alors que plus de 85 % des Français, avec les Allemands et les Américains, sont au sommet de l'utilisation des technologies numériques dans leur vie privée.

Cela montre que comparativement à leurs salariés, les patrons de PME françaises, dont près de la moitié ont plus de 50 ans, ne se sont pas encore appropriés ces technologies. Pour y remédier, la solution est de miser sur la formation massive.

Quelles seront les conséquences de la transition numérique sur l'emploi ?

La transition numérique est un élément essentiel de la troisième révolution industrielle. A chaque révolution industrielle, les mêmes questions ont été posées et les mêmes craintes de voir la disparition pure et simple des emplois ont été exprimées.

Dans les années 1800, lors de la première révolution industrielle, avec le changement d'échelle des techniques de production industrielle, bon nombre de personnes pensaient que

notre système allait s'effondrer parce que les machines remplaceraient les hommes dans la production agricole et les rendraient obsolètes. À l'époque, il y avait 7 ou 8 millions d'emplois productifs en France dont 90 % dans l'agriculture. Au milieu du 19^e siècle, un actif sur deux travaillait dans le secteur primaire.

Aujourd'hui les agriculteurs représentent moins de 3 % de la population active mais la France compte paradoxalement 26 millions d'actifs. Malgré les appréhensions face aux périodes de transition, l'économie a eu tendance à créer toujours plus d'emplois. Elle invente continuellement des produits et des services que nous ne pouvons pas imaginer à l'avance. Il y a beaucoup de versions du même phénomène et un certain nombre de secteurs pour lesquels il se dit que la moitié des produits qui feront le chiffre d'affaires dans dix ans sont encore en gestation, ou nécessiteront de transformer des produits qui existent déjà.

Comme à chaque mutation, ceux qui prennent la vague en retireront un avantage compétitif, les autres seront submergés. Mais à l'arrivée, collectivement, on s'en sortira.

Quelles sont les décisions stratégiques qui doivent être prises aux niveaux des États comme des entreprises pour bénéficier au mieux de cette transition ?

Il est impératif de prévoir des politiques de formation adaptées pour former les travailleurs à leurs nouvelles activités ou aux nouvelles formes de réalisation de leurs activités habituelles. Mais la priorité est d'abord d'investir massivement dans l'éducation avec des formations classiques données aux enfants dans les premières années de l'école primaire : dans un monde numérique où tout va très vite, nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir 20 % des jeunes qui, à 18 ans, n'ont pas acquis les compétences de base : savoir lire, écrire et compter.

Et dans les dernières années de l'école primaire, il faut donner aux enfants des rudiments de codage informatique pour qu'ils intègrent plus facilement cette nouvelle compétence. Des réformes sociales et fiscales sont aussi nécessaires pour accompagner cette transition du système productif, afin de le rendre plus malléable et plus adaptable.

Nous sommes entrés dans un nouveau monde : celui de l'économie de l'innovation et du numérique, celui de l'icône. Les sociétés et les États qui sauront en comprendre la nature et les conséquences bénéficieront des opportunités qu'il recèle. ■

L'accélération des évolutions technologiques ne se traduira pas seulement par une transformation toujours plus rapide de nos modes de vie, de nos façons de travailler, de nos économies et de notre environnement.

Elle constituera aussi une extraordinaire opportunité pour les entreprises qui sont déjà impliquées dans la création de ce nouveau monde.

GS
GRAPHIC SERVICE
IMPRIMEUR À MONACO

**IMPRESSON
OFFSET
NUMÉRIQUE
TYPOGRAPHIQUE**
PERSONNALISATION DE DOCUMENTS
TRAITEMENT DE DONNÉES VARIABLES

FOURNISSEUR BREVETÉ DE
S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

9, avenue Albert II - MC 98000 Monaco
T +377 92 05 97 97 - F +377 92 05 93 91
info@gsmonaco.com - www.gsmonaco.com

La course de la Reine Rouge

"Le premier dans ce village plutôt que le second à Rome." Jules César

Vos préférences sont-elles absolues ou relatives? Jugez-vous de la qualité d'une personne, d'un objet, ou d'un événement, de manière objective ou en comparaison avec les autres disponibles?

La concurrence visible

Conroy-Beam et al. (2016) ont pu y répondre pour un choix qui nous engage profondément : celui du partenaire de couple. Pour ce faire, ils ont demandé à des personnes déjà en couple de noter différents critères de choix d'un partenaire selon l'importance qu'ils représentent pour eux. Puis, ils leur ont demandé de se noter eux-mêmes et de noter leurs partenaires sur ces critères : ils ont ainsi calculé pour chacun une note pondérée selon l'importance des critères pour la personne elle-même. Enfin, ils leur ont demandé de noter leur satisfaction de couple et cherché ce qui la déterminait. Ils ont trouvé que la qualité du partenaire n'a que peu d'influence : sa correspondance avec l'idéal n'est que très peu corrélée avec la satisfaction de couple (0,06), et le fait que le partenaire soit mieux noté que soi-même n'a pas beaucoup plus d'importance (0,11). En revanche, un critère a montré une forte corrélation négative (-0,53) : le nombre de personnes mieux notées que son partenaire. Ce n'est donc pas la qualité absolue de la personne avec qui on est en couple qui importe, mais sa valeur relative

face à la concurrence. **Le secret du bonheur n'est pas de se contenter de ce qu'on a, mais de ne pas être confronté à mieux.**

Le choix d'un partenaire s'inscrit dans ce que les scientifiques appellent le "Marché de l'accouplement" ("Mating Market"). Le terme "marché" est à prendre dans son pur sens marketing : il s'agit bien d'un espace de "compétition" où chacun va essayer de se "vendre" et lutter contre la "concurrence" en augmentant sa "valeur perçue". Ce sont les mêmes termes que ceux qui remplissent les études marketing : **les règles découvertes dans le marché de l'accouplement peuvent être appliquées dans les autres marchés.**

Et, en effet, l'impact destructeur pour notre satisfaction de la visibilité de la concurrence est généralisable : quel que soit le produit que nous achetons, notre satisfaction dépendra de notre connaissance d'autres meilleurs, ou moins chers, et de ce qu'ont acheté les autres. Nos critères sont d'abord relatifs.

Mondialisation de l'information

Le problème est que, avec les médias et surtout Internet, la concurrence a acquis une extraordinaire visibilité. En nous offrant l'accès à l'information du monde entier, les outils technologiques n'ont pas fait qu'ouvrir notre esprit, ils ont surtout mondialisé la concurrence, avec les effets destructeurs attendus sur notre satisfaction. **Nous ne sommes plus en compétition avec nos voisins, mais avec le monde entier**, qui de plus n'est perçu qu'au travers de l'image déformée et amplifiée renvoyée par les

médias. C'est l'explication du paradoxe du monde moderne : l'amélioration de nos conditions de vie ne nous a pas rendus plus heureux, au contraire.

Cette mondialisation de l'information a aussi eu une autre conséquence : elle a étendu le domaine de la concurrence. Comme indiqué dans le dernier Billet Eco (MBN 55), ce ne sont plus seulement les personnes et les produits qui sont en concurrence, mais les pays aussi doivent être attractifs pour réussir.

Le marketing de la Principauté

Le marché des pays rejoint celui de l'accouplement sur une autre caractéristique essentielle : chacun y est à la fois "acheteur" et "vendeur". Si les produits en vente dans les supermarchés ne cherchent pas à sélectionner qui les achète, dès lors qu'il y met le prix, la situation est très différente dans les relations humaines où chacun est en position de choix. Les pays aussi veulent pouvoir choisir qui ils acceptent.

Au niveau international, la compétition se fait de plus en plus sur le "Capital Cognitif" : l'objectif de chaque pays est d'attirer suffisamment d'intellectuels et de créatifs pour pouvoir bénéficier des effets de superlinéarité (un doublement de certaines populations augmente de 15% la richesse de chacun, voir le Billet Eco 1). Rindermann et al. (2015) ont en effet confirmé une forte corrélation positive entre le niveau cognitif des tops 5% et la réussite économique d'un pays, et Caragliu & Nijkamp (2012) ont pu montrer que même à l'intérieur des pays il existe un lien direct entre la concentration de cerveaux et la réussite d'une région. L'exemple le plus célèbre en est bien sûr la Silicon Valley (Californie, USA) qui est devenue le centre mondial de l'innovation et a pu, grâce à cela, dépasser la France en PIB. **Certains pays cherchent à la rattrapper et ont déjà réussi à imposer leurs positionnements : Israël a su se vendre comme la "Startup Nation", Singapour se fait reconnaître comme la "Smart Nation"...**

À Monaco, cet accroissement de la concurrence internationale est connu : l'attractivité y est un thème majeur et de nombreux efforts sont faits pour la favoriser. De grandes campagnes internationales ont pu faire connaître au monde les avantages du

pays : sa localisation géographique entre mer et montagne, son climat, son histoire qui a permis la mise en place d'un système social libéral stable et sécurisé assurant une réussite économique enviable. Mais si les avantages absolus de la Principauté sont uniques, d'autres pays aussi font connaître leurs atouts et, comme l'ont montré Conroy-Beam et ses collègues, ce sont les critères relatifs qui comptent le plus.

La Sélection de la Reine Rouge

En 1871, dans "De l'autre côté du miroir", Lewis Carroll fait dire à la Reine Rouge : "Ici, vois-tu, on est obligé de courir tant qu'on peut pour rester au même endroit. Si on veut aller ailleurs, il faut courir au moins deux fois plus vite que ça !" Leigh Van Valen (1973) en a tiré une loi évolutionnaire générale : sur le long terme une proie ne peut pas survivre si elle court moins vite que son prédateur, un fournisseur ne peut se développer s'il se laisse dépasser par l'innovation, un pays ne peut réussir s'il se laisse distancer par la concurrence mondiale.

De plus en plus de pays se libéralisent et s'enrichissent, accroissent leur capital cognitif et investissent dans l'innovation. La Reine Rouge court de plus en plus vite et le monde entier autour d'elle : la Principauté n'a d'autre choix que d'accélérer avec elle. ■

Philippe Guoullou

PS: Tous les Billets Eco avec leurs références sont en ligne sur le site Fedem : www.fedem.mc/billets

Références : Caragliu & Nijkamp (2012, DOI : 10.1080/00343404.2012.672726); Carroll, L. (1871, ISBN : 978-2013228671); Conroy-Beam et al. (2016, DOI : 10.1016/j.evolhumbehav.2016.04.003); Conroy-Beam, D., & Buss, D. M. (2016, DOI : 10.1371/journal.pone.0156078); Dawkins (1976, ISBN : 273810391X); Fales et al. (2016, DOI : 10.1016/j.paid.2015.08.041); Li et al. (2013, DOI : 10.1037/a0033777); Rindermann et al. (2015, DOI : 10.1016/j.intell.2015.06.002); Van Valen (1973); MBN n° 45, 46, 49, 55; Lettres Neuromonaco 38, 56, 44, 127.



GORDON S. BLAIR
LAW OFFICES

Au service du développement économique de la Principauté depuis 90 ans

- Création d'entreprises et statut du dirigeant •
- Responsabilité, gestion des risques et assurance « Homme clé » •
- Protection sociale et prévoyance •
- Statut fiscal et package de rémunération •
- Family offices •
- Holdings, planification et transmission patrimoniale •
- Fusions-acquisitions et management packages •

CONSEILLER

CRÉATEURS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

ACCOMPAGNER

PILOTER

Contact :
David de Pariente
Associé

3 rue Louis Aurégia BP 449 • MC 98011 Monaco Cedex
Tel. +377 93 25 85 25 • Fax +377 93 25 79 58

www.gordonblair.com
info@gordonblair.com

PLUS DE 30 ANS
AU SERVICE D'UN **MONDE**
en pleine **ÉVOLUTION**

TRAVAIL TEMPORAIRE
CONSEIL EN RECRUTEMENT
www.mimonaco.mc

20, avenue de Fontvieille - 98000 Monaco - tél. +377 92 05 28 11

PREMIÈRE PROMOTION DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ DE L'ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE DU DROIT SOCIAL MONÉGASQUE

Notre cahier juridique donne la parole à l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque qui vient de clôturer la première promotion du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque, autorisé par arrêté ministériel n°2014-721, et de remettre, le 30 juin dernier, lors d'une Cérémonie officielle qui a eu lieu dans la salle d'audience du Conseil d'Etat, les diplômes aux étudiants ayant passé les épreuves écrites et orales avec succès.

Comme énoncé dans le cahier juridique du MBN n° 51, l'Association a été constituée en 2013 conformément aux dispositions légales et réglementaires. Son objet réside dans la préparation, l'organisation et la diffusion d'un enseignement, y compris la formation professionnelle continue, en droit social monégasque. L'Association a créé et gère le Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque, en partenariat avec l'Université de Montpellier.



Les objectifs et les résultats du diplôme : interview de Sophie Bonhomme

Sophie Bonhomme, qui rédige le cahier juridique du MBN, a participé à la création et au développement du Diplôme d'Université et est chargée d'une partie de son enseignement, rappelle qu'il a été mis en place par l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque et qu'il est né d'une réflexion entre la FEDEM, Maître Jacques Barthélémy et l'Université de Montpellier.

Le Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque (D.U.) a reçu un avis favorable du Cabinet Princier, puis du Gouvernement Princier, après que le Comité de l'Education Nationale se soit prononcé favorablement, compte tenu de son intérêt pour les entreprises de la Principauté.

L'objectif essentiel du D.U. est de faire connaître le droit social monégasque sous sa double composante : droit du travail et droit de la sécurité sociale, eu égard à l'absence de codification des textes et à l'inexistence d'un stockage rationnel, ce qui nuit à la recherche et à l'utilisation de l'information.

Rapprocher la norme sociale de son utilisateur est un besoin fondamental. Pour autant, on constate que le droit du travail est souvent mal connu, voire méconnu. Or, l'effectivité de la norme passe par sa parfaite connaissance de la part des usagers.

Ce diplôme a rassemblé des intervenants de grande qualité, ayant fait preuve d'une importante disponibilité pour enseigner le droit social à 15 étudiants venant, pour la plupart, du monde de l'entreprise, essentiellement des Responsables des Ressources Humaines.

Tous les sujets majeurs ont été abordés au sein de modules d'enseignement puis débattus avec les élèves avec comme objectif, d'une part, de les sensibiliser à l'existence de textes fondamentaux qui régissent en Principauté les relations de travail et, d'autre part, de leur permettre d'acquérir la nécessaire compréhension, la maîtrise et les réflexes majeurs indispensables à la résolution de cas pratiques.

Les enseignants ont fait œuvre de pédagogie en établissant une véritable relation humaine avec les étudiants et en privilégiant l'échange social.

Le bilan est positif car nos étudiants ont maintenant une vision élargie du droit social monégasque et non plus une simple vision essentiellement liée à un ensemble de règles établissant des contraintes et des sanctions.

Le droit du travail c'est beaucoup plus que cela, car ses règles sont destinées à régir les rapports humains.

Enfin, ils sont maintenant conscients de l'existence à Monaco d'un droit social qui se distingue par son originalité et qui n'a pas la même portée que dans d'autres pays voisins.

Nos étudiants ont désormais la possibilité de mettre en pratique, au sein des entreprises, les connaissances acquises. Ils auront également l'opportunité de transmettre ce savoir aux autres pour améliorer les relations dans l'entreprise et l'avenir de celle-ci.

Je suis très fière aujourd'hui d'avoir œuvré avec d'autres à l'enseignement du droit social monégasque, que je pratique depuis de nombreuses années, d'avoir fait découvrir aux étudiants les facettes de ce droit, et de leur avoir permis de se repérer de manière structurée dans un environnement juridique singulier. Cette expérience nouvelle m'a appris que l'enseignement est une véritable relation humaine basée sur l'échange.

J'aimerais prononcer mon propre témoignage de reconnaissance envers les intervenants qui ont consacré du temps à enseigner le droit avec rigueur et engagement, aux étudiants de cette promotion qui m'ont permis d'apprendre d'eux, et bien-entendu à l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque et à la FEDEM qui m'ont fait confiance.

QUELQUES TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS

Quelques intervenants et acteurs du Diplôme d'Université ont accepté de témoigner pour tirer un bilan, expliquer quelle a été leur contribution, et de livrer leurs attentes pour la prochaine promotion.



André Garino, Expert-Comptable, Syndic administrateur judiciaire (Monaco)

Mon intervention m'a permis d'aborder les principes de la protection du salaire et des salariés dans le cadre des procédures collectives.

La formation de droit social monégasque est indispensable car, en ma qualité d'Expert-Comptable en relation permanente avec des DRH et des chefs d'entreprises, j'ai constaté une forte demande de la part de ces intervenants. J'ai toujours été favorable à ce qu'il y ait une formation orientée sur les spécificités monégasques en droit social et en droit des affaires et dédiée aux responsables qui s'intègrent dans la vie économique de la Principauté.



Jean-Jacques Campana, Directeur des Caisses Sociales de Monaco. Intervenant dans le module : "L'assurance vieillesse"

Comment se sont déroulés les cours ? Que reprenez-vous de votre expérience ?

Ma présentation de la législation de la Caisse Autonome des Retraites et de ses principes de fonctionnement s'est déroulée devant un auditoire attentif, la retraite étant un thème important de RH et les questions qui m'ont été posées étaient pour la plupart d'ordre pratique, ce qui cadre parfaitement avec l'objectif opérationnel de cette formation. Cela étant nous avons pu également aborder des aspects plus théoriques et notamment analyser les modifications du pilotage du régime induites par la réforme de 2012, ainsi que les effets positifs de cette évolution sur l'équilibre technique de la CAR.

Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

J'espère avoir contribué à améliorer la compréhension de mécanismes qui ne sont pas immédiatement perceptibles à des non praticiens. En revanche j'ai pu constater, au travers des questions posées, une connaissance établie des règles d'ouverture au droit ou de calcul des droits. C'est-à-dire de celles qui ont sans doute le plus d'utilité dans les entreprises pour aider les collaborateurs à planifier leur retraite.

Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

Je pense que c'est aux participants qu'il faut poser cette question, pour déterminer si le contenu de la formation a répondu à leur attente, sachant que pour partie il s'agit d'une revue de règles techniques pouvant rapidement devenir rébarbative, même si l'on essaie d'apporter un éclairage sur les principes qui les sous-tendent.

Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

Il pourrait être intéressant de faire remplir par les participants un formulaire d'évaluation de la formation dispensée, de façon précisément à pouvoir l'ajuster par rapport aux centres d'intérêt professionnels des futurs diplômés.

Par ailleurs, une préparation des participants, qui pourrait notamment prendre la forme d'interview des personnes chargées dans l'entreprise de gérer les thèmes ou problématiques abordés, serait vraisemblablement de nature à enrichir les échanges avec les différents intervenants.

En savoir plus :

Cette formation en droit social monégasque était réservée aux étudiants de niveau Bac +4 et aux actifs disposant de 5 ans d'expérience professionnelle en Principauté. Elle a délivré un Diplôme d'Université en Droit Social Monégasque de l'Université de Montpellier. Son coût, validé avec la Direction de l'Education Nationale, était de 600 € pour les étudiants en formation initiale et de 3 300 € pour les stagiaires en formation continue.

Les thèmes abordés :

L'enseignement, organisé en 120 heures de cours, a couvert l'ensemble du droit social monégasque :

- Les sources du droit monégasque
- Emploi et formation professionnelle
- Le contrat de travail
- La rupture du contrat de travail
- Les rémunérations
- Le pouvoir réglementaire de l'employeur
- Les conditions de travail
- La collectivité du personnel
- La protection sociale
- Législation monégasque en matière de protection des données nominatives
- Le contentieux



Philippe Botto,

Directeur Adjoint des
Caisses Sociales de Monaco
Intervenant dans le module
"Les prestations familiales ou à
caractère familial"

Comment se sont déroulés les cours ? Que retenez-vous de votre expérience ?

Compte tenu des nombreux volets du thème consacré aux prestations familiales et à caractère familial, le cours s'est déroulé sur un rythme soutenu pour respecter le temps imparti. L'intérêt était de retranscrire l'essentiel de l'approche juridique du domaine à la lumière de mon expérience professionnelle, afin d'illustrer l'incidence des diverses situations de la vie courante au regard des règles applicables.

Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

Les participants avaient déjà, indéniablement, des acquis qu'ils ont pu d'autant plus compléter qu'une partie des prestations servies par la Caisse de Compensation des Services Sociaux résulte de décisions des Instances de gestion de l'Organisme.

Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

La nécessité de cette heureuse initiative en faveur de la connaissance du Droit Social Monégasque est immédiatement apparue ; la conjonction de la règle de droit et d'une approche sociétale paraissant répondre à certaines préoccupations de participants dans le cadre de leur activité professionnelle.

Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

L'examen des programmes journaliers démontre une certaine ambition, louable certes, mais un ordre du jour légèrement moins fourni serait de nature à améliorer l'efficacité de la présentation, sur une plage horaire élargie, et à favoriser les échanges et interventions des participants.



Bertrand Crovetto,

Attaché de Direction aux Caisses
Sociales de Monaco
Intervenant dans le module :
"L'assiette des cotisations CCSS/CAR"

Les cours se sont bien déroulés et l'organisation était bonne. Je suis intervenu deux fois, la première sur

l'assiette de cotisation aux régimes sociaux monégasques, et la seconde sur le maintien de l'affiliation des salariés en cas de détachement à l'étranger. J'ai remarqué que malgré l'aspect très technique de ces sujets, les questions des étudiants étaient pertinentes, ce qui montre qu'ils étaient intéressés et désireux d'apprendre.

En termes de suggestions pour les prochaines sessions, il serait intéressant de procéder à un tour de table au début de chaque cours, afin que l'intervenant puisse savoir à qui il s'adresse et qu'il puisse, le cas échéant, adapter le niveau de son intervention. Au global, j'en retiens une expérience très positive.



Gert van de Riet,

Attaché de Direction aux Caisses
Sociales de Monaco
Intervenant dans le module :
"Le risque maladie"

Comment se sont déroulés les
cours ? Que retenez-vous de votre
expérience ?

L'état d'esprit était évidemment excellent, avec une écoute de qualité malgré une matière, le Risque Maladie, ardue car très technique. Ceci ne me paraissait pas acquis dans la mesure où l'intérêt premier de ce D.U. me semble naturellement plus orienté vers les spécificités monégasques du Droit du Travail que vers le détail de nos prestations sociales, même s'il est essentiel d'en souligner la très grande qualité.

Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

Pour la matière que j'ai animée, j'ai tendance à penser qu'il faut être partie prenante au service des prestations sociales pour s'in-

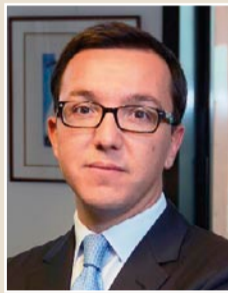
téresser à l'ordonnement juridique de la protection sociale. À défaut, la technicité de ce volet juridique induit nécessairement une méconnaissance de ce droit très spécifique.

Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

L'intérêt de traiter du volet Protection Sociale a été démontré par le contenu des présentations effectuées sur ce thème. Et les spécificités monégasques dans ce domaine sont réelles et empêchent l'analogie avec les prestations servies en France. Il est donc important de faire vivre et perdurer l'idée initiale de traiter la Protection Sociale et de ne pas se limiter aux seuls aspects du Droit du Travail.

Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

Du fait de la technicité des thèmes développés par les Caisses, il convient de rester attentif à ne pas surcharger les emplois du temps lorsque ces matières sont abordées. La configuration de la salle utilisée n'est pas optimale pour les intervenants projetant une présentation, car elle impose de rester statique, tout en évitant de gêner certains participants.



Maître Olivier Marquet,

Avocat Défenseur à Monaco,
Associé de PCM Avocats

Comment se sont déroulés les
cours ? Que retenez-vous de
votre expérience ?

Les cours se sont très bien déroulés. L'objectif, d'un point de vue pédagogique, était d'enseigner notre savoir en droit social monégasque à l'aune de notre pratique.

Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

De manière générale les candidats au diplôme ayant une expérience professionnelle en Principauté de Monaco, ils avaient une certaine connaissance du droit social monégasque. La méconnaissance de certains aspects du droit social monégasque dépendait de l'expérience de chacun.

Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

Le bilan est très positif, la promotion était à l'écoute et a manifestement fait l'acquisition d'un savoir. À charge pour eux désormais de l'appliquer.

Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

Imprégnez-vous de l'esprit du droit social monégasque.



Maître Thomas Giaccardi,

Cabinet Giaccardi Avocats (Monaco)

Les participants étaient motivés pour connaître le droit monégasque, au-delà même du droit social, et montraient à l'origine de la formation, une connaissance restreinte des

procédures monégasques. Cette formation innovante et complète leur a permis d'acquérir ces compétences.

Cette formation doit toutefois prendre ses marques et mes suggestions seraient de réajuster la préparation pédagogique pour une meilleure distribution et cohérence des interventions. Il conviendrait également d'améliorer la coordination administrative.



Nathalie Tanzi

Managing Partner
Tempest Legal Services Monaco SARL

Comment se sont déroulés les cours ? Que retenez-vous de votre expérience ?

Je suis intervenue avec ma collègue Anne-Fleur Grillot pour enseigner le cours en matière de protection des informations nominatives, dans le cadre des relations entre employeurs et employés. Il s'agit d'un sujet dont la connaissance dans l'entreprise, tant pour les employeurs que les employés, est essentielle car elle permet de développer la confiance. L'un



Anne-Fleur Grillot

Legal Adviser

des enseignements piliers que nous avons prodigué concernait d'ailleurs les droits et les obligations de chacun en matière d'informations nominatives (collecte, traitement, accès : jusqu'où peut-on aller et que doit-on faire ?)

Le cours s'est déroulé de manière très interactive et les élèves étaient particulièrement impliqués et posaient de nombreuses questions en rapport avec leur expérience professionnelle, et parfois même personnelle. En effet tout le monde est concerné par ce sujet. Cela fut très enrichissant y compris pour moi en qualité d'enseignant car ces échanges permettent de mettre en perspective les connaissances théoriques, la règle de droit et les défis pratiques auxquels les élèves ont déjà été confrontés ou qu'ils pensent pouvoir rencontrer dans le cadre de leurs fonctions professionnelles à Monaco. Ces débats viendront certainement enrichir d'année en année le cours, au bénéfice des futurs élèves du D.U.

Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

Tout le monde dispose d'une culture générale sur le sujet mais le droit monégasque de la protection des données nominatives reste encore assez méconnu des professionnels concernés. Les élèves faisaient souvent référence à des règles ou à des principes de droit français, pas forcément transposables à Monaco. Et surtout, on s'apercevait des limites des connaissances des élèves dès qu'il s'agissait d'aborder le détail de la législation, et par exemple de répondre à des questions essentielles telles que : Qu'est-ce qu'un traitement d'informations nominatives ? Qu'est-ce qu'une finalité de traitement ? Qu'est-ce qu'un responsable de traitement ? Quelles modalités pratiques et quel contenu mettre en œuvre pour fournir l'information légale aux personnes concernées ? Quelles formalités effectuer et comment ? Ces questions sont pourtant fondamentales car des traitements non déclarés ou mal déclarés auprès de l'autorité de contrôle compétente (la Commission de Contrôle des Informations Nominatives) sont des traitements illégaux, avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner en matière contentieuse, notamment sur les questions de preuve.

Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

Je pense que cette première promotion a répondu à toutes ses promesses. Les élèves étaient nombreux et impliqués. L'interactivité est ce que je retiendrais tout particulièrement. Pas de cours magistral mais au contraire des échanges, des idées, des questions pratiques. Je pense d'ailleurs que c'est suivant un tel modèle que l'ensemble du D.U. doit s'orienter pour répondre aux attentes légitimes d'élèves déjà insérés dans la vie professionnelle.

Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

Continuer dans cette voie d'interactivité y compris de cas pratiques. Je pense que le D.U. doit véritablement s'inscrire dans un cadre pratique du fait de la nature de son public. Il faut donc encourager l'ensemble des enseignants à suivre ce modèle.



Pascale Le Foll-Forchino,

Conseil juridique à Monaco

En qualité d'intervenante au Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque, j'ai pu constater une forte implication des participants. Ceux-ci étaient essentiellement issus de divers milieux professionnels et étaient particulièrement réceptifs aux formations dispensées. Une étudiante, en master 2 à Nice, était également particulièrement intéressée par le particularisme du droit social monégasque.

L'expérience a été enrichissante et les échanges particulièrement positifs. Les participants étaient demandeurs des spécificités du droit social monégasque par rapport au droit social français. De nombreuses questions ont été posées sur la législation monégasque qui n'est pas codifiée. La jurisprudence très importante des tribunaux monégasques a également été évoquée. Le droit social monégasque, parfois méconnu, a pu être traité par des professionnels de la place qui le pratiquent quotidiennement. Le bilan me semble positif pour cette première promotion.

Au titre des suggestions, pour la prochaine promotion, il conviendra à mon sens de développer, en plus du côté théorique, l'aspect pratique de certains modules de formation.



Jean Billon,
Conseil Juridique,
Billon Conseil & Services
(Monaco)

Comment se sont déroulés les cours ? Que retenir de votre expérience ?

Compte tenu de la taille restreinte du groupe, l'atmosphère des cours a été plutôt conviviale. Partant d'un support succinct sur la matière traitée, la tâche des intervenants était de développer, avec des références aux textes ou avec l'évocation de jurisprudence, le sujet abordé. Les auditeurs intervenaient relativement peu mais prenaient beaucoup de notes. Mon impression était qu'il y avait de leur part une demande réelle sur tous les sujets, en tout cas pour ceux que j'ai été amené à traiter avec eux.

Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

La plupart d'entre eux sont déjà dans l'environnement monégasque. Ils n'ignoraient pas l'existence du droit social monégasque, mais ils étaient en forte demande de structuration de leurs connaissances.

Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

À l'exception de deux auditrices qui ont très vite abandonné, l'ensemble était particulièrement motivé pour accéder au droit monégasque sous une forme suffisamment structurée. Cela démontre, s'il en était besoin, qu'une présentation organisée du droit du travail monégasque répond à un besoin essentiel. En effet ce cursus permet de tordre le cou à des idées reçues quant à une prétendue influence, qui n'existe pas, du droit français vers le droit monégasque, alors que toutes les questions qui se posent doivent recevoir des réponses purement monégasques.

À l'évidence l'expérience doit continuer. Cette formation s'adresse essentiellement à des personnes qui ont déjà établi un lien ou vont établir un lien avec l'environnement monégasque dans lequel leur vie professionnelle va évoluer. Je suis plus réservé pour l'intérêt de cette formation pour de jeunes étudiants qui ne sont pas encore entrés dans la vie professionnelle pour qui l'enseignement dispensé ne correspondrait pas encore à une attente identifiée de leur part.

Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

L'association doit poursuivre sa tâche et continuer la structuration des interventions, et même la diversité des intervenants, pour rendre encore plus vivantes chacune des matières abordées dans le cadre du droit du travail monégasque. La répartition des interventions dans le temps, sur une plus longue période, permettra aux auditeurs de mieux profiter et de mieux mettre en forme ce qu'ils auront acquis après chacune des interventions de professionnels qui leur seront proposées.

Je souhaite proposer aux intervenants de réfléchir à l'organisation, en plus des "cours", d'une sorte de travaux dirigés dont l'objectif serait de consolider, grâce à des exemples concrets, les sujets traités par les intervenants. L'on pourrait même envisager de réfléchir à ce que ces sessions soient animées par d'autres que les intervenants, et pourquoi pas des anciens auditeurs en retour d'expérience, ce qui sera gage d'un double éclairage d'une même matière.



François Zonda,
Responsable du Service
Indemnisation, Cabinet Saccone
Assurances.
Intervenant dans le module :
"Les maladies professionnelles
et les accidents du Travail"

Comment se sont déroulés les cours ?

De manière très satisfaisante. Avec mes deux co-intervenants (Madame Christine Gailhbaud, Avocate au Barreau de Grasse et enseignante à l'Université de Nice, et Monsieur Gérard Vachet, Professeur, Directeur de l'Institut du droit social à l'Université de Toulon), nous avons pu rapidement trouver la complémentarité nécessaire pour rendre nos interventions respectives vivantes et, je pense, relativement intéressantes si je me réfère à la participation très pertinente et très intense

des élèves à notre cours lequel a dépassé d'1 heure 40 le délai initialement fixé ! Sur ce point, la proximité et la disposition au sein de la salle des intervenants et des élèves a induit cette interactivité positive.

Que retenir de votre expérience ?

Intervenant sur un sujet que je pratique dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai pu mesurer, par les questions et les interventions des élèves, le nécessaire équilibre que nous devons en permanence respecter entre le théorique et le pratique.

Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

Aucunement. Bien au contraire j'ai été agréablement surpris par la qualité et le niveau de connaissance que possédaient de nombreux élèves dont la plupart occupent dans leur vie professionnelle des postes à responsabilité.

Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

Positif. Je tiens tout d'abord à souligner le dévouement et la disponibilité du personnel de la FEDEM qui place et accueille l'intervenant dans les meilleures conditions. En second lieu, cela m'a permis de réaliser que le besoin de savoir et de connaissance doit animer chaque individu, et ce quel que soit son âge ou sa situation sociale, ce fut le cas en l'espèce.

Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

Ne rien changer, ce fut parfait !



Maître Christian Delplancke,
Avocat-Conseil en Droit social
à Nice, Talliance Avocats,
Chargé d'enseignement à
l'Université de Toulon

Intervenant dans le module : "Les clauses essentielles et les autres clauses du contrat de travail"

Comment se sont déroulés les cours ? Que retenir de votre expérience ?

Les cours se sont déroulés de la meilleure des façons. Il est d'abord très gratifiant de participer à l'avènement d'un nouvel enseignement mais surtout tous les participants ont été attentifs et réactifs, c'est un encouragement.

Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

Certainement pas. Les participants étaient des professionnels quotidiennement confrontés à des questions de droit social. Il n'y avait pas de méconnaissance mais plutôt une recherche de structuration des connaissances et de leur mise en perspective.

Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

Je suppose qu'il y aura des ajustements à apporter dans le contenu et l'articulation du programme mais à l'évidence le droit social monégasque méritait un tel enseignement.

Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

Mon intervention était centrée sur les clauses du contrat de travail et leurs modifications. Ce thème, avec d'autres, se prête assez bien à des études de cas. Peut-être pourrait-on envisager cela dans l'avenir.



Maître Mehdi Caussanel-Haji,
Avocat Associé, Conseil en Droit
du Travail, de la Sécurité Sociale
et de la Protection Sociale,
Barthélémy Avocats

Comment se sont déroulés les cours ? Que retenir de votre expérience ?

Nous avons décidé que les interventions devaient certes montrer les particularités du droit social français mais surtout rappeler une évidence pour notre Cabinet, le droit social ne doit pas être vécu comme un mal nécessaire mais comme un outil d'optimisation du fonctionnement de l'entreprise. Les cours ont été facilités par la proximité avec les élèves et la facilité qu'ils ont, compte tenu de leur expérience professionnelle, de pouvoir interagir avec les

enseignants. Cette expérience a naturellement été stimulante compte tenu des ambitions de ce D.U. et de l'équipe qui le porte.

Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

Je ne l'ai pas constaté. J'ai plutôt noté une curiosité de la pratique du droit social et le souhait de ne surtout pas le vivre comme étant une "gestion des contraintes". J'ai l'impression, au travers des échanges que j'ai pu avoir avec cette promotion, que certains avaient conscience de leur rôle organisateur au sein des entreprises.

Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

Impossible de procéder à une comparaison, bien évidemment. Cette promotion est révélatrice de ce que les enseignants attendent : une promotion attentive, curieuse, dynamique et qui n'hésite pas à poser des questions pour approfondir certains points. Cela permet à l'ensemble de la promotion de progresser et aux plus timides, quand il y en a, d'intervenir à leur tour.

Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

Si je devais en faire une, éventuellement la mise en place de travaux dirigés pour clôturer chacun des grands thèmes étudiés : cela permet de mesurer tous les enjeux des points qu'ils ont étudiés, d'appréhender concrètement les situations que chaque entreprise est amenée à vivre régulièrement et de proposer une solution adaptée... tout en s'entraînant pour l'examen final.



Maître Bruno Siau,
Maître de Conférences à la
faculté de droit de Montpellier,
Avocat, Cabinet Lexcellis.

Intervenant dans le module : "Le contrat de travail" (la conclusion du contrat et les clauses essentielles du contrat pour nous faire partager sa vision comparative en droit du travail français et en droit du travail monégasque)

L'intérêt de cette formation est évident, tant pour les auditeurs que pour les intervenants. En effet la méconnaissance du Droit social monégasque des deux côtés de la frontière, est flagrante et ne doit pas perdurer.

L'apport essentiel de cette formation est l'intervention en binôme d'universitaires et de praticiens expérimentés, devant une promotion réduite, et dans le cadre de sessions interactives où le rappel des mécanismes juridiques est immédiatement illustré par des exemples concrets. Pour la plupart ces illustrations font appel à des dossiers ou des litiges "vécus".

L'intérêt manifeste des auditeurs pour cette méthode, au-delà bien sûr des thématiques abordées, encouragent l'équipe pédagogique à réitérer cette formation lors de la prochaine session 2017. Les responsables RH, dirigeants d'entreprises, conseils et partenaires installés en Principauté ou en France, sont évidemment concernés.

Fabien Champarnaud,
Directeur Adjoint Prestations Familiales,
CAF (France)

J'ai été honoré de participer à cette première promotion. Je ne suis intervenu dans cette formation que pour une partie spécifique qui concerne le droit des prestations familiales françaises et ses interactions avec le droit social monégasque.

L'ambition de mon intervention était que les étudiants aient une connaissance suffisante des mécanismes de compensation au titre des prestations familiales entre la France et Monaco mais également des prestations familiales françaises que leurs salariés peuvent percevoir lorsqu'ils habitent en France et travaillent à Monaco, ou l'inverse.

Mon intervention, conjointe avec celle de M. Philippe Botto, Directeur Adjoint des Caisses sociales, était planifiée sur deux heures, et notre sujet aurait peut-être mérité un peu plus de temps car il est assez complexe et en effet peu connu. Néanmoins les grands principes et les réflexes à acquérir ont été transmis.

RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE

Le 30 juin, dans la salle d'audience du Conseil d'Etat, s'est déroulée la cérémonie de remise des diplômes de cette première promotion. Philippe Orteili, Président de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque, est intervenu à cette occasion.

Discours de Philippe Orteili, Président de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque

"Bienvenue à tous dans ce lieu prestigieux. Je tiens tout d'abord à remercier Son Excellence Monsieur Philippe Narmino, Directeur des Services Judiciaires, de nous accueillir ici pour cette première remise des diplômes d'université de droit social monégasque. Je vous remercie d'être présents aussi nombreux.

Monaco est un Etat de droit doté d'un modèle socio-économique avancé et spécifique. Pour réguler, encadrer et donner un contexte juridique à cet environnement favorable, il faut s'appuyer sur le droit. C'est cela qui nous a amené, dans un monde où tout va plus vite, à préparer et mettre en place un cursus diplômant en droit social. Tout va très vite, on le voit avec la législation qui évolue. Hier soir encore, le Conseil national a voté à l'unanimité la loi sur le télétravail. C'est un vrai progrès, et je pense que beaucoup de salariés vont pouvoir en profiter, ce qui va leur amener une meilleure qualité de vie. Dans cet environnement spécifique qu'est Monaco, il nous a paru important d'organiser la transmission de ces savoirs.

La réflexion de créer ce diplôme a été initiée dans les années 2000 avec l'ancien Président de la FEDEM, Francis Griffin, et surtout avec Maître Jacques Barthélémy, un très grand nom du droit social en France. Toutes ces années, il s'est battu à nos côtés pour porter ce projet jusqu'à sa concrétisation. Je remercie aussi l'Administration, Monsieur Patrice Cellario, Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Intérieur, et Madame Isabelle Bonnal, Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour leur soutien et pour avoir accepté ce projet de D.U., ainsi que la Faculté de Montpellier qui nous a soutenus par rapport au système diplômant français.

Aujourd'hui, l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque est très fière d'être dans ce lieu,



symbole de justice, pour clôturer ensemble la première session de ce Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque. Durant cette formation, une quarantaine d'intervenants de très grande qualité ont enseigné les spécificités du droit social sous une double composante : droit du travail et droit de la sécurité sociale. Quinze stagiaires, issus en majorité du monde de l'entreprise, ont pu en mesurer toute la portée et le sens.

Cette transmission du savoir est fondamentale. Nous sommes dans une civilisation qui avance. Il y a eu des gens avant nous, il y a nous, et puis il y aura nos enfants. Transmettre ce qui a été créé est essentiel. Cela me rappelle le proverbe : "Tout ce qui n'est pas donné est perdu". C'est vraiment le sens de ce que nous avons essayé de faire avec vous toutes et tous ici : vous transmettre ce droit et mettre en place une structure qui, année après année, diffusera ce savoir, et peut-être même dans le futur créer un club de réflexion pour se réunir et réfléchir tous ensemble à ce qui fonctionne, à ce qu'il faudrait faire évoluer, afin de faire des propositions dans l'intérêt de notre droit social, qui est très spécifique et fait partie de notre particularisme et de notre capacité à avoir une économie fondée sur la connaissance.

Je dis parfois dans les journaux qu'à Monaco, nous n'avons pas de pétrole, pas d'agriculture, nous n'avons que le cerveau des personnes qui travaillent ici, et malgré cela, grâce à nos Princes et à ce système créé il y a une centaine d'années, notre pays continue de progresser. Le droit social monégasque fait partie de ce système et il est donc indispensable de le transmettre parce qu'il épouse notre réalité économique et politique et qu'il se différencie grandement du droit social français.

Lors de la formation qui s'est étalée sur six mois, les étudiants ont écouté les cours, se sont appropriés les textes et ont acquis

des réflexes. Ils vont pouvoir appliquer et restituer aux entreprises monégasques ce qui leur a été transmis et ainsi éviter les risques d'insécurité juridique et de judiciarisation des rapports de travail, conséquences de la non-application ou de l'application erronée des textes. C'est crucial pour nous car nous nous sommes aperçus que des chefs d'entreprises ne maîtrisent pas assez ce droit du travail. Le Tribunal du travail en voit d'ailleurs régulièrement qui n'ont pas appliqué la loi par manque de connaissances. Il faut donc que ce droit soit mieux connu afin qu'au moins les chefs d'entreprises respectent les textes et que les rapports sociaux entre les entreprises et leurs salariés soient basés sur les bonnes règles.

Pour valider cette formation, des examens ont eu lieu en juin et quinze étudiants y ont participé avec courage. Ils étaient dix-sept inscrits au départ mais deux d'entre eux ont renoncé assez vite en raison de difficultés de gestion du temps. J'espère qu'ils reviendront pour la prochaine session qui sera organisée différemment et à laquelle cinq personnes sont déjà inscrites. Nous débiterons plus tôt, sans doute début novembre, pour permettre un meilleur étalement des cours. Même si ce n'était pas parfait, cette première session s'est bien passée. Preuve en est : sur les quinze étudiants, douze ont été reçus à l'examen, dont trois avec la mention "Bien", cinq avec la mention "Assez Bien" et quatre avec la mention "Passable". Trois étudiants ont échoué mais méritent de se voir remettre une attestation de suivi, pour leur assiduité et les efforts fournis.

Je tiens encore une fois à remercier tous les intervenants qui ont donné de leur temps. Nous avons vraiment apprécié leur implication, ainsi que l'énergie et le professionnalisme qu'ils ont mis dans la transmission de leur savoir.

Bravo et merci à tous".

QUELQUES TÉMOIGNAGES DE MEMBRES DU JURY

Les examens ont eu lieu en juin dernier. Ils comportaient deux épreuves écrites, un cas pratique et une dissertation, et un grand oral. Des membres du jury ont bien voulu apporter leur ressenti sur cette première promotion.

Résultats des examens :

- 15 candidats
- 12 reçus
- 3 mentions "Bien"
- 5 mentions "Assez Bien"
- 4 mentions "Passable"



Nathalie Tanzi,
Managing Partner,
Tempest Legal Services
Monaco SARL

Quel a été le niveau général de cette promotion ?

Le niveau général de cette promotion était très satisfaisant et témoigne de l'attrait du public pour ce Diplôme d'Université, excellente formule pour allier enseignements théoriques et

pratiques. Les cours étant très diversifiés, sur des sujets très différents, cela a permis à chacun de profiter de l'expérience professionnelle déjà acquise pour compléter ou acquérir une nouvelle formation. Aux côtés d'étudiants, les professionnels étaient très nombreux. Le fait que le D.U. offre une large gamme d'enseignements permet à chacun de retrouver une connaissance, de la valider et de l'approfondir.

Quels conseils donneriez-vous aux nouvellement diplômés pour profiter au mieux de cet enseignement ?

Pratiquer et continuer à se former. Il faut toujours se former d'une manière ou d'une autre. Le D.U. ouvre ainsi la voie pour permettre aux étudiants de continuer à approfondir, s'ils le souhaitent, tel ou tel point particulier de l'enseignement donné.

Quelle expérience avez-vous retiré de cette aventure ? Quel bilan en tirez-vous ?

J'ai toujours, dans ma vie professionnelle, aimé enseigner à des publics variés (étudiants, professionnels). Car en enseignant, on apprend aussi. Cela est encore le cas de ce D.U. en raison des différents horizons des étudiants et des enseignants. Les échanges dans le cadre du Jury ont été particulièrement constructifs, et il serait bien de continuer à mêler des expériences professionnelles variées dans la composition du Jury, qui est le reflet de la diversité des matières étudiées dans le cadre du D.U.



Maître Olivier Marquet,
Avocat Défenseur à Monaco,
Associé de PCM Avocats

Quel a été le niveau général de cette promotion ?

Le niveau moyen de la promotion était relativement élevé, avec un écart marqué entre les meilleurs élèves et les moins bons.

Quels conseils donneriez-vous aux nouvellement diplômés pour profiter au mieux de cet enseignement ?

Faites preuve d'imagination et d'intelligence. Le droit social sera toujours confronté à un environnement en constante et perpétuelle évolution.

Quelle expérience avez-vous retiré de cette aventure ? Quel bilan en tirez-vous ?

J'ai éprouvé un grand plaisir à enseigner à des personnes qui disposaient, pour la plupart, d'un bagage pratique et, pour certains, théorique notables. Le bilan est extrêmement positif. La formation a pour objectif de transmettre notre savoir et pratique du Droit Social Monégasque et ainsi d'en permettre sa bonne application.



Jean Billon,
Conseil Juridique,
Billon Conseil & Services
(Monaco)

Quel a été le niveau général de cette promotion ?

La majorité des auditeurs avait déjà une expérience en Principauté de Monaco. Leur niveau de connaissance leur permettait de formuler des questions pratiques en référence à des expériences qu'ils avaient vécues. Le fait que les intervenants soient des professionnels permet de penser qu'ils ont trouvé dans les différentes sessions de quoi structurer leurs connaissances. ➤

Quels conseils donneriez-vous aux nouvellement diplômés pour profiter au mieux de cet enseignement ?

La remise des diplômes à ceux qui ont passé avec succès les épreuves écrites et orales a constitué une reconnaissance de leur application dans ce cursus dont on peut sincèrement penser qu'il répondait à un besoin. Je suis conforté, après ce premier cursus, dans l'idée que cette formation s'adresse à ceux qui ont déjà été confrontés à la pratique quotidienne de l'environnement du travail à Monaco.

Quelle expérience avez-vous retiré de cette aventure ? Quel bilan en tirez-vous ?

La correction des épreuves écrites m'a permis de mesurer le degré de restitution, par les auditeurs, de leur compréhension, sur le plan de la formalisation.

Quant aux épreuves orales, elles ont été une bonne occasion, pour chacun des membres du jury, de dialoguer avec les candidats, d'une part pour les aider à formuler leur exposé, mais aussi, d'autre part, de leur donner une chance de répondre de manière appropriée à des questions complémentaires, grâce auxquelles certains ont gagné quelques précieux points.

Ces épreuves ont en tous cas, pour tous les candidats, heureux et malheureux, fait la démonstration de l'implication des auditeurs pendant tout le cursus.

En tant que membre du jury d'examen, et après bilan des épreuves écrites et des épreuves orales, je pense qu'il sera opportun de discuter avec l'ensemble des intervenants à venir, sur quelques améliorations à apporter tant sur les épreuves écrites que pour le déroulement des épreuves orales.

Je suis convaincu que cette formation pourra s'inscrire dans la régularité, car le nombre de demandeurs de structuration des connaissances de l'environnement monégasque ira croissant.

QUELQUES TÉMOIGNAGES D'ÉTUDIANTS

Des étudiants ont aussi apporté leurs témoignages qui nous permettent de vivre de l'intérieur cette première promotion.



Alexia Assenza,
Étudiante, et depuis embauchée au sein du Cabinet Grimaud-Palmero

J'étais la seule étudiante à suivre cette formation. Titulaire d'une Licence d'Administration Economique et Sociale (AES) et d'un Master I en Droit des Affaires obtenus à l'Université de Nice Sophia Antipolis, je viens de terminer un Master II en Gestion des Contentieux Privés dont les résultats seront connus début juillet. Pour valider ce Master, j'ai dû effectuer un stage en Principauté, au sein de l'étude d'huissiers de justice de Maître Patricia Grimaud-Palmero où j'ai eu la chance d'être embauchée en tant que Clerc début juin.

Les juristes sont généralement formés en droit français et doivent ensuite s'adapter aux spécificités du droit monégasque. Ce qui m'a attiré vers ce diplôme, c'est justement le fait qu'il soit spécifique au droit social monégasque. Tout au long de la formation, la richesse et les particularités de ce droit méconnu ont d'ailleurs bien été mises en exergue.

Etant donné que cette formation s'adressait majoritairement à des personnes déjà insérées dans le monde professionnel, en tant qu'étudiante, je me suis parfois sentie en décalage du fait de mon manque de pratique. En cela, cette formation m'a été très utile car elle m'a aidé à acquérir certains réflexes. Elle m'a apporté une nouvelle façon, plus professionnelle, de rechercher des informations ou d'aborder des problématiques juridiques.

À titre personnel, ce fut une expérience très positive, tant au niveau du contenu des cours, intéressants et enrichissants, de la qualité des échanges entre les intervenants et les élèves, que de l'ambiance entre les participants.



Sophie Brezzo,
Directrice Associée de BG Conseil RH

Je tiens à remercier dans un premier temps tous les intervenants professionnels pour nous avoir transmis une approche claire et structurée du droit social monégasque et de nous avoir appris à maîtriser les risques juridiques et les précautions à prendre pour mieux les prévenir.

En tant que chef d'entreprise monégasque exerçant mon activité dans le domaine des ressources humaines, il était important pour moi de maîtriser le droit social dans sa globalité, d'acquérir les bons réflexes juridiques et dégager des solutions pratiques en tenant compte des spécificités de chaque entreprise.

Un grand merci à l'équipe de la FEDEM pour leur accueil sympathique et le soutien qu'elle nous a apporté tout au long de l'année.



Caroline Chevaux,
Assistante de Direction, EMT

Assistante de Direction au sein de l'entreprise EMT, je suis confrontée en permanence aux besoins en ressources humaines alors que mon cursus n'était pas juridique puisque ma formation initiale était en commerce international. J'ai également une expérience de quinze ans dans le secteur de l'intérim, dont un an en tant que Responsable d'agence.

Mon objectif principal était donc d'acquérir une vision globale du droit social monégasque, afin de pouvoir mieux l'appliquer au quotidien. Les ressources humaines sont stratégiques, il est donc nécessaire d'en connaître les fondations. Je voulais aussi me créer un réseau pour pouvoir échanger sur des problèmes concrets.

La formation a totalement répondu à mes attentes. Les intervenants étaient de grande qualité et j'ai beaucoup apprécié les parallèles avec la situation française, qui m'ont permis de mieux comprendre les particularités monégasques, et notamment la souplesse de son droit, et le fait que chaque cas y est unique. J'ai déjà eu l'occasion de mettre en pratique dans mon métier ce que j'ai appris, et je sais maintenant où chercher les informations quand j'en ai besoin. Le diplôme m'a aussi donné de la crédibilité et de la visibilité sur les questions de droit qui sont importantes.

Pour les prochaines sessions, je suggérerais de mieux expliquer dès le début la forme de l'examen final, afin que chacun puisse mieux s'y préparer. Il serait aussi important de chercher à conserver l'homogénéité du groupe, qui a permis une excellente ambiance.

Nous avons même décidé de créer une association des anciens élèves, qui permettra à la fois de cultiver l'entraide entre nous, et de pouvoir aider les candidats des prochaines sessions.



Marie Concas,
Responsable Administratif et Financier d'Interplast

J'ai été très heureuse de participer à la 1ère promotion du D.U. de Droit Social Monégasque. Ce furent 6 mois intenses, concilier période de bilan, le travail courant et les cours. Cela m'a beaucoup apporté, tant sur les connaissances, qu'humainement. J'ai pu approfondir certains points que je connaissais déjà, en avoir une approche différente et également découvrir des thèmes tels que la CCIN, le risque maladie, que je n'ai pas pratiqués au cours de mes différentes expériences professionnelles.

La fin de l'année avec les examens a été une période de grande implication dans les révisions, générant beaucoup de stress mais créant une véritable synergie avec certains élèves. Il serait bien d'informer les élèves sur les modalités des examens de fin d'année, afin qu'ils soient préparés, dès le commencement de la 2ème session.

Ce fut une très belle expérience, merci encore à toute l'équipe de la FEDEM, pour leur écoute, leur patience, et leurs conseils, je remercie également mon employeur pour m'avoir permis de participer à cette très belle aventure et surtout pour m'avoir fait confiance jusqu'au bout.



Charline Hering,
Directeur Administratif et Financier à la Fédération Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF)

Lorsque j'ai commencé à travailler en Principauté de Monaco, il y a plus de vingt ans déjà, la gestion du personnel a commencé à faire partie de mon lot quotidien et j'ai rencontré beaucoup de difficultés à appréhender les spécificités du Droit Social Monégasque car peu de documentation était disponible. Au fil des ans, j'ai progressé dans mes connaissances et grâce à l'aide de professionnels juridiques, j'ai appris à éviter de traiter les situations qui se présentaient à moi avec l'approche française !

J'avais pourtant un regret, aucun diplôme n'existait... je savais qu'un projet était en cours depuis plusieurs années, lorsqu'il a enfin vu le jour grâce à la ténacité et l'engagement d'un certain nombre de personnes (j'en profite pour les remercier), je n'ai pas hésité une seconde à m'inscrire.

La qualité des intervenants et des cours m'a non seulement permis d'approfondir mes connaissances mais également de découvrir certains aspects que j'ignorais.

J'espère que ce diplôme va perdurer pour faire connaître les spécificités du droit monégasque, le faire vivre et évoluer. Encore merci pour ce beau projet !



Pascale Fabrizzi,
Juriste, Cabinet François-Jean Brych

Juriste au sein du cabinet d'expertise comptable François-Jean Brych depuis bientôt 5 ans, je travaille à Monaco depuis plus de 20 ans. J'ai le goût d'apprendre et au travers de cette formation, j'ai atteint mon principal objectif de compléter et d'approfondir mes connaissances en droit social monégasque. De par mon métier et mon expérience, je disposais déjà de certaines connaissances mais ce fut l'occasion d'en obtenir véritablement la certification et d'en acquérir de nouvelles.

Cette formation m'a aussi permis de faire des rencontres intéressantes. La diversité des participants, tant au niveau des intervenants que des élèves, était également très enrichissante. J'ai presque eu l'impression de retourner sur les bancs de la faculté, et comme j'aime apprendre, c'était une sensation agréable.

Cela m'a aussi permis d'acquérir certains réflexes comme par exemple de repenser à certains points évoqués durant la formation. Mon ressenti est donc très positif. Ce fut globalement une bonne expérience, tant professionnellement qu'humainement, et ce diplôme est un vrai plus.



Cécile Pellerin,
Comptable

J'étais très contente de faire cette formation. Je suis Comptable pour huit employeurs monégasques et travaille seule, avec le risque de ne pas toujours me poser les bonnes questions, d'agir par automatisme, ce qui entraîne parfois des choix non judicieux.

Les intervenants étaient de très grande qualité. J'ai beaucoup apprécié les rencontres faites au cours de cette formation : il y avait une très bonne équipe et de belles synergies. Je n'en ai retiré que du bénéfique, j'ai beaucoup donné mais j'ai aussi beaucoup reçu. Cela m'a également permis de nouer des liens solides et je sais désormais à qui m'adresser en cas de besoin ou de doute. Au-delà, je voulais également acquérir certains automatismes dans la recherche d'informations.

Cette formation s'est étalée de janvier à juin : ce fut parfois difficile de la concilier avec les contraintes professionnelles car c'est la période de l'année la plus chargée pour les Comptables. Autres suggestions pour le futur : il faudrait avertir les étudiants de la forme de l'examen final car nous avons compris que le cursus serait validé par un simple QCM et avons été surpris. Uniformiser les slides des cours et les donner aux étudiants dès le début seraient aussi un plus pour faciliter l'assimilation des connaissances. Pour les comptables, un jour de formation supplémentaire dédié aux méthodes de calcul, par exemple des soldes de tout compte, aurait été apprécié.

Globalement, ce fut une expérience très positive, et à titre personnel, je suis heureuse d'avoir obtenu ce diplôme. Dans mon métier, il me donne plus d'assurance et une meilleure reconnaissance. Je suis persuadée qu'on grandit des rencontres que l'on fait, et cette formation m'a beaucoup fait grandir.



Karine Sidaner,
Responsable des Ressources Humaines, CCA International

Juriste de formation, Responsable des Ressources Humaines de CCA International, j'ai le goût du droit et mon intérêt était d'approfondir ma connaissance d'un droit particulier et encore trop peu reconnu. Mon ressenti est très positif : toute la formation était bien organisée, les intervenants de qualité, et l'approche très professionnelle. De plus, elle m'a permis de développer ma connaissance de problématiques auxquelles je suis moins souvent confrontée au quotidien.

La taille du groupe a permis des partages d'expériences enrichissants aussi bien avec les intervenants qu'entre les élèves. Je conseillerais cette formation aux étudiants dans leur cursus afin de leur permettre d'acquérir une spécialité mais également à tous les professionnels ayant à approcher cette matière dans leurs pratiques.

Auparavant, je pouvais dire que je pratiquais un droit qui n'était pas enseigné et qui se transmettait par la pratique, maintenant je suis heureuse qu'il soit véritablement reconnu par un diplôme d'université.



Cathy Amram,
Responsable RH & Administratif, Groupe Promepa Rocamed

Je suis Responsable RH & Administratif du groupe Promepa Rocamed qui emploie 50 personnes, où j'ai aussi en charge les ressources humaines. Je m'étais donc inscrite pour répondre à des besoins pratiques : être capable de résoudre les difficultés liées à la paie, aux élections du personnel... Cette formation, très intéressante, m'a beaucoup apporté au quotidien.

La plus grande difficulté a été de trouver le temps nécessaire sans négliger mes activités professionnelles. Le démarrage en janvier a coïncidé avec la période des bilans, qui est déjà très chargée. Pour les prochaines sessions, il faudrait se caler sur le calendrier universitaire, d'octobre à juin, ce qui permettrait de mieux répartir la charge de travail. Une autre suggestion serait de plus regrouper les cours par thèmes. Bien sûr, cela est dépendant des disponibilités des intervenants, mais ce serait un plus pour les candidats.

Je soulignerais aussi que l'ambiance était excellente, pas dans la compétition mais dans l'effort commun. Aussi, je propose la création d'une association des anciens, qui permettrait d'échanger et de poursuivre cette entraide.

En conclusion, je m'étais inscrite pour l'apport pratique, pour répondre à mes questions quotidiennes. La formation a répondu à mes attentes, et en plus, elle m'a fait prendre goût au droit !



Daniel Cavassino,
Président d'Azur Tech

Le premier apport de cette formation, c'est la mise à niveau juridique : je croyais bien connaître le droit social monégasque mais je me suis rendu compte que je pouvais avoir des lacunes ou commettre des erreurs, principalement en faisant référence au droit français. Ces deux droits présentent des divergences souvent méconnues. Les sujets abordés étaient également très intéressants, et j'ai beaucoup appris concernant le règlement intérieur ou les délégués du personnel par exemples. L'aspect pratique est un autre apport de cette formation car nous avons eu en face de nous pendant 5 mois des intervenants de haut niveau en prise directe avec le droit du travail monégasque.

Au-delà, les interactions entre les étudiants, issus d'horizons variés, étaient enrichissantes. Nous n'étions que deux chefs d'entreprises, les autres élèves étant majoritairement des salariés cadres. C'était intéressant de pouvoir discuter tous ensemble de problématiques juridiques et de comparer nos réflexions.

À titre personnel, je considère que mon objectif d'améliorer mes connaissances en droit social monégasque, afin de les mettre en pratique au sein de mon entreprise, est atteint. Etant également juge assesseur au Tribunal du Travail, amené à juger des entreprises et des salariés, et parfois à les condamner à payer des sommes importantes, j'estime normal, voire indispensable, d'être formé pour pouvoir exercer cette responsabilité dans des conditions optimales de connaissance du droit qui s'applique en Principauté. Je suis d'ailleurs surpris que le Tribunal du Travail ne propose pas cette formation à ses juges assesseurs.

Pour la prochaine promotion, je suggérerais de se caler sur le calendrier universitaire, d'octobre à juin, afin de mieux répartir les cours et la charge de travail. La formation était trop condensée et difficile à suivre pour un chef d'entreprise qui, après avoir fini les cours à 18h30, devait aller au bureau et y rester jusqu'à 21 heures pour compenser.

Le bilan est néanmoins très positif. Ce fut une expérience formatrice, et pour la prochaine session, je la recommanderai à mon fils.



Xavier Gluszyk,
Responsable Gestion Individuelle et Recrutement, CFM Indosuez Wealth

Bien qu'il soit facile de penser que le droit social monégasque est une matière simple, il s'avère que dans la pratique, son utilisation n'est pas toujours aussi aisée. En m'inscrivant à cette formation j'avais plusieurs objectifs. Tout d'abord, celui d'appréhender les spécificités du droit social monégasque en acquérant une bonne connaissance du droit des relations individuelles et collectives de la Principauté, ainsi que de créer un réseau de contacts professionnels Ressources Humaines. Et bien sûr, le dernier et pas des moindres, obtenir un diplôme qualifiant.

Au fil des interventions de ce Diplôme d'Université en droit social monégasque, j'ai pu acquérir, par les différents thèmes abordés et par la qualité des interventions, les bonnes pratiques à adopter dans mon métier de Responsable Gestion Individuelle et Recrutement. Ce diplôme m'a également permis de rencontrer et d'échanger avec des professionnels ayant les mêmes intérêts que les miens et les mêmes problématiques que les miennes.

Cette aventure a été intense et riche en savoir, en rencontres... J'ai été ravi d'avoir pu participer à la première promotion et je remercie la FEDEM pour son investissement, l'Université de Montpellier pour son organisation, et bien évidemment l'ensemble des intervenants qui ont su partager leurs connaissances avec nous tous.

Je souhaite une longue vie au D.U. de droit social monégasque et n'hésiterai pas à recommander cette formation.



Sébastien Martinez,
Responsable Ressources Humaines, Centre Cardio-Thoracique de Monaco

J'ai été très satisfait de faire partie de cette première promotion. Ce fut une expérience enrichissante, tant sur les plans professionnel que personnel. La taille réduite de notre groupe a facilité le partage d'expériences et les échanges avec les différents intervenants. Le haut niveau des prestations de ces derniers est d'ailleurs à souligner.

Concrètement, cette formation m'a permis d'approfondir mes connaissances juridiques et d'acquérir une vision plus complète de l'ensemble des textes relatifs au droit social monégasque. L'obtention finale du diplôme me permet aujourd'hui d'attester de l'assimilation de cet apprentissage.

Pour les prochaines sessions, je proposerais d'associer davantage de magistrats et d'avocats de la Principauté afin de développer plus encore l'étude de la jurisprudence. Par ailleurs, du fait de la densité du programme, la répartition des cours sur une année universitaire complète, d'octobre à juin, permettrait de mieux concilier le suivi de ce cursus avec les obligations professionnelles. Il conviendrait également de préparer les étudiants plus longuement aux modalités d'examen car nous avons pour la plupart quitté les bancs de l'université depuis longtemps.

Enfin, l'édition d'un manuel qui recenserait tous les cours et récapitulerait les dernières jurisprudences serait un complément utile à la formation.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au vu de l'importance de ce Diplôme d'Université, une prochaine session débutera au mois de novembre 2016, au lieu de janvier 2017, pour se terminer en juin 2017, permettant ainsi un meilleur étalement et une meilleure répartition des cours, avec autant d'intervenants de qualité.

Les inscriptions peuvent être adressées par voie postale à l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque, 20, avenue de Fontvieille, Le Coronado 98000 Monaco.

Il est également possible de venir rencontrer un représentant de l'Association pour obtenir de plus amples informations sur le Diplôme et les modalités d'inscription. ■





Christine Zoliec

Les Thermes Marins Monte-Carlo : la remise en forme 2.0

Le secteur de la santé et du bien-être est un secteur qui compte dans l'économie monégasque. C'est aussi un facteur d'attractivité pour le pays. Parmi ses établissements phares : les Thermes Marins Monte-Carlo, l'un des fleurons de la Société des Bains de Mer depuis plus d'un siècle. Christine Zoliec, sa Directrice, fait le point sur le positionnement, les offres et les nouveautés proposées par cette institution du bien-être depuis sa rénovation et sa réouverture en novembre 2014.

MBN/ Pouvez-vous nous présenter votre parcours? Quelle influence a-t-il eu sur votre métier actuel?

Christine Zoliec : Après un Bac scientifique, le souhait de prendre soin de l'autre était déjà présent quand il a fallu choisir une orientation professionnelle. Des études de biologie et une spécialisation en nutrition m'ont amenée à exercer cette profession en libéral pendant presque dix ans avant de rejoindre en 1988 le Centre de Thalasso-thérapie Thalgo La Baule où je suis devenue l'Assistante du Docteur Treguer, Gérant du centre et Président de la Fédération Internationale Mer et Santé, et toujours à ce jour Administrateur des Thermes Marins Monte-Carlo. J'ai ensuite eu la chance d'avoir été choisie pour occuper les fonctions de Directrice Adjointe pour l'ouverture des Thermes Marins Monte-Carlo en 1995. J'occupe la fonction de Directrice depuis le 1^{er} mai 2015.

MBN/ Que représente le secteur de la santé et du bien-être en Principauté? Quels sont ses enjeux, potentialités et perspectives? Que recherche la clientèle aujourd'hui?

C.Z. : C'est un secteur très porteur. Le bien-être et la santé prennent depuis quelques années un nouveau sens. On voit fleurir partout des conseils pour une meilleure

nutrition, saine, voire bio, faisant l'apologie d'une activité physique régulière, et toute autre recommandation visant à nous garder en forme et nous permettre de bien vieillir... C'est une évolution sociétale qui a dépassé les effets de mode. Nous voulons tous avancer dans l'âge "en pleine possession de nos moyens", en santé, et en se sentant bien dans "sa peau". Notre bien-être passe aussi par ce ressenti. En cela, il n'y a pas de paradoxe entre la volonté de rester physiquement et intellectuellement performant et le souhait de rester "beau", bien au contraire, c'est le défi sociétal actuel. Nous devenons tous conscients de l'importance de notre santé qui est un luxe en soi. En Principauté, trois salles et complexes de sport et de soin ont ouvert leurs portes ces douze derniers mois, et certains établissements ont ou vont procéder à des réfections partielles ou totales de leurs infrastructures ou de leurs offres. Cela multiplie les offres et crée l'émulation, mobilise tous les acteurs pour atteindre le meilleur niveau, et permet de répondre aux attentes des clients qui demandent de la personnalisation, de l'accompagnement et du professionnalisme.

MBN/ Quels sont les atouts des Thermes Marins

Monte-Carlo? Pourriez-vous en retracer l'historique?

C.Z. : Des éléments forts et différenciants sont à souligner. Au-delà de l'attractivité du pays, notre établissement bénéficie d'un emplacement géographique idéal, face à la mer et relié aux deux palaces de la Société des Bains de Mer. Toutes nos prestations sont "à la carte". Nous proposons une large diversité de services : de la médecine préventive à l'esthétique, l'hydrothérapie, en passant par les soins technologiques, l'offre Wellness avec salle de fitness Technogym correspondant à 360° des besoins des sportifs de haut niveau, piscine d'eau de mer chauffée, jacuzzi face à la mer et chauffé, ou encore la restauration santé de type gastronomique... Notre capacité à évaluer le capital santé et morpho-esthétique de chaque client et à l'accompagner de façon personnalisée depuis l'analyse de ses bilans jusqu'à la réalisation de son objectif est aussi un atout fort. Les Thermes Marins sont uniques en Europe. Leur histoire remonte à 1908 avec l'ouverture d'un complexe thermal très réputé et détruit à la fin de la seconde guerre mondiale. Nous avons renoué avec cette tradition en 1995 avec l'établissement tel que nous le connaissons aujourd'hui. Centre de thalasso-thérapie à l'ouverture, il a évolué vers un établissement offrant des prestations synergiques tournées vers l'optimisation de son Capital Santé et la Beauté.

MBN/ Les Thermes Marins Monte-Carlo ont fait peau neuve : depuis la rénovation de l'établissement et sa réouverture, avez-vous atteint vos objectifs?

C.Z. : Nous avons rénové deux des quatre étages de l'établissement en les fermant pendant neuf mois. Nous avons retrouvé le même niveau d'abonnés qu'avant la fermeture avec une offre plus complète et des tarifs en adéquation avec la qualité des services proposés. Nous comptabilisons actuellement près de 110 collaborateurs et 28 métiers différents.

MBN/ Quels types de soins sont proposés? Quelles sont leurs particularités? À qui sont-ils destinés?

C.Z. : Outre les soins esthétiques avec notre partenaire privilégié La Prairie, l'association des soins d'eau et marins reconnus depuis l'antiquité (algues et boues), des thérapies manuelles et des offres technologiques de dernière génération permet d'élaborer des protocoles de soins synergiques uniques au monde. Nous pouvons ainsi effectuer des prises en charge sur mesure, quel que soit l'objectif visé par nos clients.

MBN/ Vous proposez des soins technologiques comme la cryothérapie, pourriez-vous nous en dire plus sur cette technique? Comment fonctionne-t-elle, pour quels usages et applications, et quels résultats? Est-elle réservée à vos membres?

C.Z. : À ce jour, nous sommes le premier centre de bien-être à intégrer cette technologie habituellement réservée aux établissements médicaux ou sportifs. Le choc thermique de l'exposition du corps entier à -110°C pendant 3 minutes déclenche une série de réactions physiologiques aboutissant à une activation du métabolisme avec augmentation de l'élimination des toxines et de la régénération cellulaire. On observe une amélioration de la qualité du sommeil, des douleurs en général, une diminution des syndromes inflammatoires, une meilleure récupération physique et psychique, et une amélioration de la qualité de la peau. Sauf contre-indication médicale, ce soin, comme toutes nos prestations, n'est pas réservé à nos membres mais accessible à tous, abonnés ou non, clients de nos hôtels ou non. Certains inconditionnels y trouvent de réels bénéfices au quotidien.

MBN/ Quels sont les projets de développement pour les prochaines années?

C.Z. : L'offre Santé Préventive que nous mettons en place, adossée à nos partenaires médicaux locaux, représente un axe stratégique fort qui exige du temps pour arriver à maturité. Chefs d'entreprises au temps compté, hommes et femmes d'affaires pressés trouvent ici la remise en forme 2.0 en un temps court, et peuvent profiter d'une parenthèse en Principauté pour effectuer leurs bilans de santé, tant l'offre de Santé Monégasque est exceptionnelle. Nous sommes "l'avant", la porte d'entrée de la santé préventive, comme "l'après", le complément indispensable pour pérenniser son bien-être. Nous envisageons aussi de rénover les derniers espaces non concernés par les travaux de 2014. Cette rénovation touchera les domaines de l'esthétique, de la beauté, mais aussi les soins manuels et technologiques. L'idée étant de se préparer activement à la réouverture totale de l'hôtel de Paris et des nouveaux complexes immobiliers qui seront une source non négligeable de flux d'activités. ■

Surfez sur la modernité en préservant l'environnement

e-facture

j'adopte la facture électronique

La SMEG vous permet de disposer de votre facture numérique au travers de l'agence en ligne **e-smeg**.

Connectez-vous sur : www.smeg.mc

Source d'énergies

prenons soin de notre avenir

- Nettoyage
- Enlèvement d'encombrants
- Bacs roulants
- Compacteurs - Caissons
- Collectes sélectives
- Toilettes autonomes

Curage 24 h/24 et 7 j/7

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ASSAINISSEMENT

12 avenue de Fontvieille
BP 498 - 98012 MONACO CEDEX
Tél. +377 92 05 75 16 • Fax +377 92 05 92 56
www.sma.mc • E-mail : sma@sma.mc

Protection des informations nominatives : ce que prévoit la nouvelle loi

En février 2016, le cabinet Giaccardi Avocats a publié son *Panorama Juridique 2015* qui décryptait notamment les apports de la Loi n° 1.420 du 1er décembre 2015, qui a modifié les procédures de contrôle de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (CCIN) de la régularité des traitements des données personnelles. Pour mieux en comprendre les modalités et les principaux points à retenir pour les chefs d'entreprises, le MBN a interviewé Anne Robert, Collaboratrice du cabinet Giaccardi Avocats.



Anne Robert

MBN/ Pouvez-vous dresser un état des lieux de la législation monégasque en matière de protection des données personnelles ?

Anne Robert : La protection des données personnelles à Monaco est garantie par la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives. Elle a été modifiée à trois reprises (lois n° 1.353 du 4 décembre 2008, n° 1.383 du 2 août 2011 sur l'Economie numérique, n° 1.420 du 1er décembre 2015).

L'objectif initial était de protéger les administrés contre les abus possibles de l'administration et les éventuelles "mises en fiche". Avec le développement des nouvelles technologies et des nouvelles pratiques commerciales (transferts des données via Internet, commercialisation des données, commerce électronique), le dispositif d'origine a été renforcé pour protéger les personnes concernées par les traitements mis en œuvre par les entreprises.

Il s'agissait aussi pour la Principauté de se conformer à la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe pour

la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ainsi qu'à son Protocole additionnel sur les autorités de contrôle et les flux transfrontaliers de données (en vigueur à Monaco depuis le 1er avril 2009).

La dernière réforme opère une refonte importante du chapitre III de la Loi n° 1.165, relatif au contrôle de la régularité des traitements (réécriture des articles 18 et 19, nouveaux articles 18-1 et 18-2).

MBN/ Qu'est-ce qui a amené à la réforme portée par la Loi n° 1.420 du 1er décembre 2015? Quels sont ses objectifs ?

A.R. : Dans trois décisions du 25 octobre 2013, le Tribunal Suprême a considéré que l'article 18 de la Loi n° 1.165 relatif aux pouvoirs de visite et de contrôle de la CCIN était contraire au principe de l'inviolabilité du domicile consacré à l'article 21 de la Constitution, applicable aux locaux professionnels où des personnes morales exercent leur activité.

Les entreprises ne disposaient pas de garanties

appropriées et proportionnées face à l'ampleur des pouvoirs d'investigation de la CCIN.

La Loi n° 1.420 du 1er décembre 2015 rétablit les pouvoirs de contrôle de la CCIN, tout en les encadrant et en garantissant les droits des personnes mettant en œuvre des traitements automatisés d'informations nominatives.

La conformité constitutionnelle n'est pas le seul impératif ayant guidé cette réforme. Elle s'inscrit dans la démarche de la Principauté de se voir reconnaître par l'Union européenne un niveau de protection adéquat des données personnelles, au sens de la Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995. Un des critères d'évaluation est que l'autorité de contrôle dispose de pouvoirs effectifs d'investigation et d'intervention. La décision d'adéquation de la Commission européenne facilitera les flux transfrontaliers de données personnelles, nécessaires au développement du commerce avec l'Europe.

MBN/ En quoi cette nouvelle loi modifie-t-elle les procédures de contrôle de la CCIN ?

A.R. : La Loi n° 1.165 distingue désormais deux procédures de contrôle : une procédure de contrôle préventif (nouvel article 18-1) et une procédure de contrôle en cas de soupçon (nouvel article 18-2).

S'agissant du contrôle préventif, le responsable des locaux professionnels privés dispose de nouvelles garanties. Celui-ci (ou son représentant) peut s'opposer aux opérations de contrôle et doit être d'emblée informé de ce droit. En cas d'exercice du droit d'opposition, les opérations ne peuvent avoir lieu sans autorisation judiciaire. Il est à noter que les agents et investigateurs ne peuvent accéder aux parties des locaux affectées au domicile privé, et que les opérations doivent avoir lieu en présence du responsable des locaux (ou de son représentant).

Seule l'urgence ou un risque imminent de destruction ou de disparition des pièces ou documents peut justifier l'inapplicabilité du droit d'opposition. Et dans ce cas exceptionnel, toute personne intéressée à laquelle les opérations intervenues font grief peut former un recours en référé afin d'obtenir la nullité

des opérations et des preuves.

S'agissant de la nouvelle procédure de contrôle en cas de soupçon (c'est-à-dire suite à la fourniture de mauvais renseignements ou après réception d'une plainte), il est impossible de s'opposer à l'accès aux locaux. L'effet surprise du contrôle est ainsi préservé. Mais plusieurs garanties sont prévues.

Les agents et investigateurs de la CCIN ne peuvent accéder aux locaux sans autorisation judiciaire préalable. En cas d'autorisation, les opérations ont lieu en présence du responsable des locaux (ou de son représentant, ou d'au moins un témoin). Et il est possible de se pourvoir en référé dans le délai de 8 jours à compter du contrôle pour obtenir la nullité des opérations et des preuves.

MBN/ Quels sont les principaux points à retenir pour un chef d'entreprise ?

A.R. : Les contrôleurs peuvent dorénavant constater des manquements sur Internet sans devoir impérativement se rendre sur place pour confirmer les données recueillies.

La réforme traite le cas des établissements qui ne sont ouverts que la nuit. Les contrôles peuvent intervenir en dehors des heures légales (6h-21h) lorsque l'accès au public est autorisé ou lorsqu'une activité est en cours.

Le secret professionnel peut être opposé, à condition de bien préciser les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

Une plus grande place est faite au principe du contradictoire. À l'issue du contrôle, un procès-verbal de fin de mission transcrivant les observations des parties en présence remplace le simple compte-rendu. Et la loi fait mention expresse du caractère contradictoire de la procédure suivie à partir du moment où des irrégularités sont constatées.

Le Président de la CCIN est doté d'un nouveau pouvoir de sanction, dont il ne faut pas négliger l'impact pour l'image et la réputation des entreprises, ainsi que de leurs marques. En cas de refus manifeste de coopération, celui-ci peut décider de publier ses décisions. ■

MONACO INFORMATIQUE
SERVICE

100% TRANSITION NUMÉRIQUE

Cloud, Mobilité, Sécurité...
Monaco Informatique Service
vous propose une solution informatique sur mesure basée sur le Conseil, la Délégation et l'Intégration.

Visitez notre nouveau site web :
WWW.MONACOINFORMATIQUESERVICE.MC



Les Gémeaux
15, rue Honoré Labande ■ 98000 Monaco
Tél. : +(377) 97 97 30 20
contact@monacoformatiqueservice.mc
www.monacoformatiqueservice.mc





◆ Extincteurs ◆ R.I.A. ◆ Désenfumage
◆ B.A.E.S. ◆ Portes Coupe Feu
◆ S.S.I. ◆ Formations



SYSTÈMES INCENDIE MONACO

Votre Sécurité... Notre Priorité...!

Gérant : Franck Ferreyrolles
Directeur d'Agence : Maurice Delclaud

Le Patio Palace
41, avenue Hector Otto - 98000 Monaco
Tél. +377 97 77 02 28
Fax +377 97 70 08 27 - info@sim.mc - maurice.delclaud@sim.mc

Communiqué de la FEDEM

La FEDEM souhaite rappeler aux entreprises que le 14 juillet et le 3 septembre ne sont pas des jours fériés légaux en Principauté, la loi n°798 de 1966 ne les retenant pas dans sa liste.

La FEDEM a d'ailleurs toujours soutenu que les employeurs de la Principauté ne sont tenus qu'aux jours fériés légaux prévus dans la loi n°798 de 1966 dans laquelle le 14 juillet et le 3 septembre ne figurent pas, et à ceux fixés par les conventions de branche en vigueur à Monaco, par un usage instauré dans l'entreprise, ou par un contrat de travail.

Par ailleurs, si le 14 juillet et le 3 septembre étaient des jours fériés conventionnels en 1946 lors de la signature de l'avenant n°1 (non étendu par Arrêté Ministériel) à la Convention Collective Nationale du Travail, ils ne le sont plus depuis 1960 lorsque "dans un souci d'uniformisation du régime des jours fériés légaux", les partenaires sociaux les ont retirés de la liste des jours fériés conventionnels en signant l'avenant n°6 (non étendu par Arrêté Ministériel) à ladite convention.

Par conséquent, seuls bénéficient de ce ou ces jours fériés les salariés dont les entreprises appliquent une convention collective de branche monégasque, un contrat de travail ou ont instauré un usage qui le ou les prévoient.

Cette analyse est confortée par le Tribunal du Travail dans son jugement du 15 mai 2014.

Par ce jugement, le Tribunal du Travail a donc validé la position défendue par la FEDEM.

Pour en savoir plus, les entreprises adhérentes peuvent consulter le service juridique de la FEDEM.

Création du Syndicat Patronal des Activités de Conseil, d'Ingénierie et d'Expertise Technique

Un nouveau syndicat patronal affilié à la FEDEM a vu le jour. Le Syndicat Patronal des Activités de Conseil, d'Ingénierie et d'Expertise Technique (en abrégé SPAC) a en effet été approuvé par Arrêté Ministériel du 30 mars 2016.

Une fois la procédure de constitution terminée, l'Assemblée Générale du SPAC a élu Henri Fabre en qualité de Président entouré d'un Bureau composé de Jean-Emmanuel Zwaenepoel (Secrétaire), Dominique Brial (Trésorière), Jacob Ward (Vice-président), Jean-Luc Reymann (Vice-président) et Jean-Pierre Mascarelli (Conseiller).

Le SPAC regroupe d'ores et déjà seize membres, pour l'essentiel des bureaux d'études et de contrôle, bien décidés à agir de concert afin de représenter leurs professions auprès des Autorités et des professionnels de la Principauté.

La Chambre Monégasque de l'Horlogerie et de la Joaillerie en Assemblée

Le 28 juin dernier, la Chambre Monégasque de l'Horlogerie et de la Joaillerie a tenu son Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Ce fut notamment l'occasion de faire le bilan de l'exercice écoulé et de revenir sur les travaux dans lesquels la Chambre s'est investie pour défendre les intérêts professionnels de ses Membres, en effectuant notamment une veille pour les informer et les sensibiliser sur certains sujets qui les concernent directement et sont susceptibles d'impacter leur activité.

La Chambre a également vu sa représentativité s'étoffer avec l'adhésion de deux nouvelles sociétés : la SARL CECERE et la SARL META (ROELOFFS FINE ARTS), portant à 23 le nombre d'entreprises adhérentes.

Au cœur des échanges : le thème de la sécurité dans le secteur de la joaillerie en Principauté, et notamment le rôle essentiel joué par la Sûreté Publique de Monaco en lien permanent avec les professionnels du secteur.

C'est ensuite la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption qui a fait l'objet de discussions entre les Membres. Un sujet d'intérêt général qui avait d'ailleurs donné lieu à des

Vous accompagner aux étapes clés de la vie de votre patrimoine et de votre entreprise.



BANQUE PRIVÉE | ENTREPRISES

23 bvd Princesse Charlotte - MC 98000 MONACO

credit-agricole-monaco.com

La Succursale du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur à Monaco, 23 Boulevard Princesse Charlotte, MC 98000 MONACO, inscrite au RCI de Monaco sous le n° 89502490 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit pour exercer son activité en France et à Monaco. Siège social situé Avenue Paul Arène - Les Négadis - 83300 DRAGUIGNAN - RCS DRAGUIGNAN 415 176 072. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 005 753. Photos ©Thinkstock Crédit Agricole Provence Côte d'Azur Service Communication - 04/2016 - IP-MonacoBusinessNews_H188xL264_COMAFF348

réunions d'information en présence des représentants du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) pour dialoguer et pointer du doigt certaines difficultés d'application de cette loi à l'activité des professionnels de l'horlogerie et de la joaillerie en Principauté.

À l'ordre du jour également : un point sur le suivi des directives du SICCFIN en rapport avec la profession et le questionnaire élaboré par ce dernier à destination des professionnels du secteur de l'horlogerie et de la joaillerie afin de mieux comprendre les spécificités des professions non financières.

Assemblée Générale de la Chambre Monégasque des Nouvelles Technologies

Le 23 juin, au Monte-Carlo Country Club, la Chambre a tenu son Assemblée Générale Ordinaire annuelle en présence de ses membres.

L'Assemblée a d'abord permis d'officialiser les adhésions des sociétés GLOBAL IP SOLUTIONS et MONACO TELECOM : la Chambre rassemble désormais 37 entreprises adhérentes exerçant une activité dans l'informatique, la dématique, les télécommunications, le web, les solutions Cloud, et toutes autres nouvelles technologies.

Au programme également : un tour d'horizon de l'exercice précédent, avec validation des rapports moral et financier, avant de procéder à l'élection du Bureau Syndical pour le mandat 2016-2017.

L'heure était au changement puisque trois nouveaux membres avaient fait acte de candidature : Karine Avila (GLOBAL IP SOLUTIONS), Nicolas Baussart (URIEL), Martin Peronnet (MONACO TELECOM). Après 8 ans d'implication, Jean-Philippe Claret a passé la main à Eric Perodeau qui préside désormais aux destinées de la Chambre, soutenu par une équipe renouvelée et élargie, déterminée à faire avancer de façon constructive les projets et travaux de la Chambre.

Cette Assemblée a aussi permis d'élire le nouveau Bureau Syndical pour l'exercice 2016-2017 :

Président	Claude Cardone (Créations LIZHEL)
Trésorier	Alberto Domenico Vitale (VITALE)
Secrétaire Général	Alain Caussin (MONACO GEM LAB)
Vice-président	François Caronia (CIRIBELLI)
Vice-président	Hugh Fissore (HUGH FISSORE)
Vice-président	Georges Frugier (GENTY & CIE)
Vice-président	Giorgio Musolesi (Institut de Gemnologie de Monaco)

Perspectives : la Chambre continuera d'œuvrer pour développer l'écosystème technologique et numérique en Principauté. En veille permanente, elle s'attachera également à suivre de près les évolutions technologiques pour mieux les faire connaître des instances officielles, des acteurs économiques et du grand public.

Pour plus d'informations : www.chambre-nt.mc

Le Bureau Syndical élu pour l'exercice 2016-2017 :	
Président	Eric Perodeau (MEDIA COMPUTERS)
Secrétaire Général	Anthony Boira (MONACO INFORMATIQUE SERVICE)
Trésorier	Jean-Paul Sportes (NOEVA)
Vice-président	Jean-Louis Oustrières (M.E.S. INTERNATIONAL)
Conseiller technique	Thierry Leray (TELIS)
Conseiller pour la sécurité	Olivier Merlin (BLUE WAVE SOFTWARE)
Conseiller pour le numérique	Jean-Marc Rietsch (FISAM)
Conseillère	Karine Avila (GLOBAL IP SOLUTIONS)
Conseiller	Nicolas Baussart (URIEL)
Conseiller	Martin Peronnet (MONACO TELECOM)
Président Honoraire à titre posthume	Christian Haneuse (GROUPE MICROTEK)

MONACO BUSINESS NEWS

Directeur de la publication : Philippe Ortelli

Rédaction : Sophie Bonhomme, Carole Quazzolo, Philippe Gouillou, Romain Marguet

FÉDÉRATION DES ENTREPRISES MONÉGASQUES (FEDEM)

"Le Coronado"
20, av. de Fontvieille - 98000 Monaco
Tél. (+377) 92 05 38 92
Fax (+377) 92 05 20 04
info@fedem.mc
www.fedem.mc

Édition et publicité

épi COMMUNICATION
BP 632 - 98013 Monaco Cedex
Tél. (+377) 97 97 60 00
Fax (+377) 97 97 60 30
info@epi.mc - www.epi.mc

Impression : Graphic Service
Dépôt légal : 3^e trimestre 2016



Vos œuvres d'art sous haute-protection.



smt fineart

Tel : +377.93.30.64.42
Fax : +377.93.15.99.58
"Le Lumigean" - 2, Boulevard Charles III
B.P. 306 - 98006 Monaco Cedex
Email : office2@smt.mc

www.smt.mc

TÉLÉTRAVAIL



Le Groupe Telis vous accompagne dans la mise en place du télétravail au sein de votre entreprise, avec des solutions simples, sécurisées et adaptées à votre structure.



«Le George V» - 14 av. Grande Bretagne - 98000 MONACO /Groupe TELIS- Tel. (+377) 97 70 2000 / info@telis.mc

Taux et plafonds des cotisations aux Caisses Monégasques et aux Organismes Sociaux

Données arrêtées au 15 juillet 2016

	Employeur	Salarié	Plafonds mensuels ⁽¹⁾		Employeur	Salarié	Plafonds mensuels ⁽¹⁾
Caisse de Compensation des Services Sociaux	15,10 %	–	8 300 €	AMSF / AGFF (cadres et non cadres)			
Office de la Médecine du Travail	0,25 %	–	idem	Tranche 1	1,20 %	0,80 %	1 à 3 170 €
Caisse de Garantie des Créances des Salariés	0,05 %	–	idem	Tranche 2	1,30 %	0,90 %	3 170 à 9 510 €
Caisse Autonome des Retraites	7,93 %	6,55 %	4 620 €	GMP (cotisation forfaitaire mensuelle) ⁽²⁾	42,23 €	25,84 €	–
Retraite Complémentaire NON CADRES (ARRCO)				Assurance chômage	4,00 %	2,40 %	1 à 12 680 €
Tranche 1	4,65 %	3,10 %	1 à 3 170 €	Contribution Exceptionnelle et Temporaire	0,22 %	0,13 %	jusqu'à 25 360 €
Tranche 2	12,15 %	8,10 %	3 170 à 9 510 €	APEC	0,036 %	0,024 %	1 à 12 680 €
Retraite Complémentaire CADRES (AGIRC)							
Tranche 1 (ARRCO)	4,65 %	3,10 %	1 à 3 170 €				
Tranche B (taux minimum)	12,75 %	7,80 %	3 170 à 12 680 €				
Tranche C* (taux minimum)	Cotisation de 20,55 %		12 680 à 25 360 €				

*Tranche C : la répartition est décidée au sein de l'entreprise jusqu'au taux de 20 %.
De 20 % à 20,55 %, la répartition est de 0,36 % à la charge du salarié et 0,19 % à la charge de l'employeur.

(1) Il est rappelé que les plafonds des cotisations s'apprécient annuellement au 1^{er} janvier de chaque année pour le plafond de Sécurité Sociale française, au 1^{er} octobre de chaque année pour le plafond des Caisses Sociales Monégasques.

(2) Pour les cadres dont le salaire est inférieur ou légèrement supérieur au plafond de la Sécurité Sociale.

– Indice de Référence des Loyers au 2^e trimestre 2016 : 125,25

– Indice des Prix à la Consommation - Ensemble des ménages(00E) - juin 2016 : 100,63

ATTENTION :

Pour les cotisations de retraite complémentaire, nous vous conseillons de bien vérifier le taux applicable à votre entreprise, les contrats pouvant être adaptés.

L'UNIQUE PLATEFORME PUBLICITAIRE DE MONACO QUI CRÉE, CONSEILLE ET RÉALISE EN INTERNE



TOUS LES PROJETS QUE NOUS AVONS RÉALISÉS CES DERNIÈRES ANNÉES NOUS ONT APPRIS QUE **CHAQUE RÉUSSITE CACHE UNE HISTOIRE ORIGINALE.**

AUJOURD'HUI LES ÉQUIPES DE **TEAM PUBLICITÉ** ET DE **RIVIERA NÉON** OUVERTENT UN NOUVEAU CHAPITRE DE LEUR HISTOIRE.

NOTRE MISSION EST D'ÉCOUTER **VOS IDÉES**, DE LES INTERPRÉTER ET D'Y JOINDRE **NOTRE EXPERTISE** AFIN DE **VOUS PRÉSENTER LES MEILLEURS PROJETS** QUI DONNERONT DU **SENS À TOUTE VOTRE COMMUNICATION.**

VOUS SOUHAITEZ CRÉER UNE SOCIÉTÉ, AMÉLIORER VOTRE IMAGE PUBLICITAIRE, PROMOTIONNER VOTRE ACTIVITÉ AVEC UN STAND PERSONNALISÉ, CRÉER UNE NOUVELLE ENSEIGNE OU TOUT SIMPLEMENT MIEUX COMMUNIQUER...

ALORS POURQUOI NE PAS PARTAGER VOS PROJETS AVEC NOUS ?

// RIVIERA NÉON, C'EST 50 ANS D'HISTOIRES PASSIONNANTES //

All eyes on YOU!

3, RUE BIOVÈS - 98000 MONACO
TÉL : +377 93 30 27 30
www.riviera-neon.com